



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/14  
26 octobre 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-septième réunion  
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE  
DE L'ANNÉE 2005**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 5 551 695 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 503 035 \$US, pour les amendements à son programme de travail de 2005.
2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail du PNUE sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/projet	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
<b>SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE</b>			
<b>A1. Préparation de projets :</b>			
Burkina Faso	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	20 000	20 000
Comores	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	30 000	30 000
Érythrée	Élaboration d'un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes	40 000	40 000
Total partiel pour la préparation de projets :		90,000	90 000
<b>A2. Nouveaux projets de renforcement des institutions :</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Afghanistan	Projet de renforcement des institutions, phase I	12	150,000
Érythrée	Projet de renforcement des institutions, phase I (démarrage)	S.o.	40 000
Total partiel pour les nouveaux projets de renforcement des institutions :		190 000	190 000
<b>A3. Renouvellement des projets de renforcement des institutions :</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Bahreïn	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	60 000
Bolivia	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V	S.o.	78 867
Cambodge	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase III	S.o.	112 667
Cameroun	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V	S.o.	139 532
Croatie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V	S.o.	87 707
Jamaïque	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V	S.o.	60 000
République populaire démocratique de Corée	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	123 552
Koweït	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II	S.o.	105 320
Malawi	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase V	S.o.	66 733
Namibie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	S.o.	60 000
Niger	Renouvellement du projet de renforcement des institutions,	S.o.	64 827

Pays	Activité/projet		Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
	phase V			
Saint-Kitts-et-Nevis	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase III	S.o.	60 000	60 000
Sénégal	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase VI	S.o.	152 100	152 100
Yémen	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV	13,6	104 000	104 000
Total partiel des projets de renforcement des institutions :			1 275 305	1 171 305
<b>A4. Autres activités :</b>				
Sierra Leone	Programme de communication sur le bromure de méthyle		50 000	50 000
Total partiel pour les autres activités :			50 000	50 000
<b>SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>				
<b>B1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions:</b>				
			<b>Tonnes PAO</b>	
Fidji	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV (2 <sup>e</sup> année)	S.o.	30 000	
Micronésie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II (un an)	S.o.	15 000	
Tonga	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II (un an)	S.o.	15 000	
Samoa	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase III	S.o.	60 000	
Sierra Leone	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase II	S.o.	96 890	
Total partiel du renouvellement des projets de renforcement des institutions :			216 890	
<b>B2. Autres activités :</b>				
Burkina Faso	Programme de communication sur le bromure de méthyle		15 000	
Rwanda	Programme de communication sur le bromure de méthyle		15 000	
Seychelles	Programme de communication sur le bromure de méthyle		15 000	
Tanzanie	Programme de communication sur le bromure de méthyle		15 000	
Kirghizistan	Assistance pour la conformité en matière de halons dans le secteur militaire		46 000	
Népal	Assistance pour la conformité en matière de gestion du tétrachlorure de carbone		40 000	
Région : Afrique	Formation et amélioration des capacités au moyen d'une école agricole sur le terrain afin d'assurer la durabilité de l'élimination du bromure de méthyle en Afrique		1 796 700	
Mondial	Mise à jour du manuel de formation des agents de douane		200 000	
Total partiel des autres activités :			2 142 700	
<b>SECTION C : ACTIVITÉS DES PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION OU AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>				
Afghanistan	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents de douane		75 000	[1]
Afghanistan	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance et évaluation du volet politique		100 000	[1]
Afghanistan	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation sur les bonnes pratiques en réfrigération		150 000	[1]

<b>Pays</b>	<b>Activité/projet</b>	<b>Montant demandé \$US</b>	<b>Montant recommandé \$US</b>
Chine	Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	230 000	[2]
Fidji	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : volet d'application	151 000	[3]
Fidji	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : volet de surveillance	101 200	[3]
Fidji	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : sensibilisation des utilisateurs finaux	22 000	[3]
Fidji	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : volet de formation	50 600	[3]
Fidji	Projet d'assistance technique pour éliminer le bromure de méthyle	65 000	[3]
République populaire démocratique de Corée	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : élaboration et mesures d'application des lois et des règlements d'élimination des SAO et sensibilisation	46 000	[4]
République populaire démocratique de Corée	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : centre d'application de la réglementation sur les importations de CFC	204 000	[4]
République populaire démocratique de Corée	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : surveillance et évaluation des activités du plan de gestion de l'élimination finale	100 000	[4]
République populaire démocratique de Corée	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : préparation du plan de gestion des halons	40 000	[4]
République populaire démocratique de Corée	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale : programme de formation des formateurs des techniciens en entretien d'équipement de réfrigération	138 000	[4]
Madagascar	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents de douane	22 000	[5]
Madagascar	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des techniciens en entretien d'équipement de réfrigération	25 000	[5]
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale	67 000	[6]
Total partiel des activités des plans nationaux d'élimination et autres projets d'investissement :		1 586 800	
Total partiel		5 551 695	
Coûts d'appui des agences (néant pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités) :		503 035	
Total :		6 054 730	

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22

[2] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25

[3] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/27

[4] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/31

[5] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/34

[6] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/42

## SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

### AI : Préparation de projets

Préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale pour :  
Burkina Faso (20 000 \$US plus les coûts d'appui)  
Comores (30 000 \$US plus les coûts d'appui)

3. Le Burkina Faso et les Comores ont reçu un appui financier pour leurs plans de gestion des frigorigènes en vertu de la décision 31/48. Le PNUE a demandé un appui financier en vertu de la décision 45/54 pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale pour ces deux pays. Le coût total de 30 000 \$US pour la préparation du projet demandé pour le Burkina Faso sera partagé par le gouvernement du Canada, qui a demandé un financement de 10 000 \$US à cette fin à la 47<sup>e</sup> réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/13). Les Comores ont confirmé que ce plan de gestion de l'élimination finale ne comprendra que des activités ne portant pas sur des investissements. Le PNUE demande donc le montant total de 30 000 \$US pour la préparation du projet.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de ces activités au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

Érythrée : Préparation d'un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes (40 000 \$US plus les coûts d'appui)

5. L'Érythrée est une nouvelle Partie. Elle a ratifié l'Amendement de Montréal et mars 2005 et les autres Amendements en juillet 2005. En raison de l'urgence de démarrer les activités afin de réaliser la conformité, le PNUE demande un financement de 40 000 \$US pour préparer un programme de pays assorti d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes. Le PNUE a demandé un financement complémentaire de 20 000 \$US dans les amendements à son programme de travail pour couvrir le volet des investissements (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/15). Le niveau de financement demandé est conforme aux approbations antérieures.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de l'activité au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

### A2 : Nouveaux projets de renforcement des institutions

a)	Afghanistan	150 000 \$US
b)	Érythrée	40 000 \$US

7. Le gouvernement de l'Afghanistan propose son programme de pays/plan de gestion des frigorigènes à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif aux fins d'approbation

(UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/48). Le programme de pays comprend une demande de financement supplémentaire de 300 000 \$US pour une période de trois ans et une proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes (les observations et les recommandations du Secrétariat au sujet de cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22).

8. La 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé la somme de 40 000 \$US en capitaux de départ pour la mise sur pied du Bureau national de l’ozone et pour aider le gouvernement à recueillir les données et à préparer le programme de pays/plan de gestion des frigorigènes; et la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé la somme de 20 000 \$US de plus en capitaux de départ, à titre exceptionnel.

9. Le Bureau national de l’ozone a été constitué en 2004 sous l’égide de l’Agence nationale de protection de l’environnement. Le Bureau de l’ozone a aidé à la préparation et à la coordination du programme de pays et du plan de gestion des frigorigènes, et à élaborer des lois pour contrôler et réglementer les importations de SAO et d’équipement à base de SAO, qui sont actuellement à l’étude.

10. Les responsabilités principales du Bureau de l’ozone consistent à fournir de l’information sur le Protocole de Montréal, des calendriers d’élimination, des réglementations et des renseignements généraux pour permettre à l’Afghanistan d’atteindre les objectifs d’élimination établis dans le programme de pays; élaborer et mettre en œuvre des programmes précis de création de capacités et de sensibilisation; remettre des rapports annuels sur la consommation de SAO aux Secrétariats du Fonds et de l’ozone en vertu des décisions pertinentes des Parties et du Comité exécutif; collaborer à la mise sur pied d’un système législatif pour réglementer les SAO et l’équipement à base de SAO, comprenant un système de permis et de quotas, et faciliter la mise en œuvre des réglementations sur les SAO; et surveiller la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes et des autres activités d’élimination.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

11. Le Secrétariat a pris note que le Bureau national de l’ozone, constitué à la fin de 2004, a joué un rôle déterminant dans la collecte et l’analyse des données sur la consommation de SAO. Le Secrétariat a reconnu la complexité de la tâche, après avoir lu dans le document du programme de pays que « les dossiers officiels ne contenaient aucune donnée sur les importations de SAO ».

12. Le Secrétariat a souligné que la demande de 300 000 \$US pour une période de trois ans était trop élevée comparativement aux autres pays ayant une valeur de référence semblable (c.-à-d. aux environs de 380 à 420 tonnes PAO). Le PNUE a accepté de changer la demande à 150 000 \$US pour une période de deux ans, afin que sa demande corresponde davantage aux sommes approuvées pour les autres pays.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

13. Le Secrétariat recommande l’approbation générale de l’activité au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

Érythrée : Financement de départ pour la mise sur pied d'un Bureau national de l'ozone (40 000 \$US plus les coûts d'appui)

14. En plus du financement nécessaire à la mise sur pied d'un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes (abordé au point 5, ci-dessus) et conformément aux récentes procédures de démarrage pour les nouvelles Parties, le PNUÉ demande également des capitaux de départ afin de constituer un Bureau national de l'ozone qui pourra entreprendre ses activités en collaborant à la collecte de données et à la préparation du programme de pays. Le niveau de financement demandé de 40 000 \$US a été approuvé dans des circonstances semblables pour l'Afghanistan et le Bhoutan.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

15. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de cette activité au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

**A.3 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions**

c)	Bahreïn (phase IV)	60 000 \$US
d)	Bolivie (phase V)	78 867 \$US
e)	Cambodge (phase II)	112 667 \$US
f)	Cameroun (phase V)	139 532 \$US
g)	Croatie (phase V)	87 707 \$US
h)	Jamaïque (phase V)	60 000 \$US
i)	République populaire démocratique de Corée (phase IV)	123 552 \$US
j)	Koweït (phase II)	105 320 \$US
k)	Malawi (phase V)	66 733 \$US
l)	Namibie (phase IV)	60 000 \$US
m)	Niger (phase V)	64 827 \$US
n)	Saint-Kitts-et-Nevis (phase III)	60 000 \$US
o)	Sénégal (phase VI)	152 100 \$US
p)	Yémen (phase IV)	104 000 \$US

16. La description des projets de renforcement des institutions des pays ci-dessus est fournie à l'annexe I au présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

17. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans le tableau 1. Le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre aux gouvernements du Bahreïn, de la Bolivie, du Cambodge, du Cameroun, de la Croatie, de la Jamaïque, du Koweït, de Malawi, de Namibie, du Niger, de la République populaire démocratique de Corée, de Saint-Kitts-et-Nevis, du Sénégal et du Yémen, les commentaires qui figurent à l'annexe II au présent document.

#### **A4 : Autres activités**

##### Sierra Leone : Programme de communication sur le bromure de méthyle (50 000 \$US plus les coûts d'appui)

18. Le PNUE présente une demande de financement de 50 000 \$US pour un programme de communication sur le bromure de méthyle au nom du gouvernement de la Sierra Leone.

19. Le gouvernement de la Sierra Leone a rapporté une consommation de 0,4 tonne PAO de bromure de méthyle en 2004 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. La valeur de référence de la Sierra Leone pour le bromure de méthyle est de 2,6 tonnes PAO.

20. La Sierra Leone utilise surtout le bromure de méthyle pour le traitement après la récolte, et, à moins grande échelle, comme fumigène pour le sol dans le secteur du tabac. Le service de Protection des récoltes, qui relève du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Sécurité des aliments, a identifié la phosphine comme technologie de remplacement du bromure de méthyle.

21. Le projet a pour objet de sensibiliser les principales parties prenantes, d'encourager l'adoption de solutions viables pour le remplacement du bromure de méthyle, d'assurer la formation des agents de douane afin qu'ils puissent lutter contre le trafic illicite de bromure de méthyle et d'assister les pays dans la coordination des efforts liés aux autres accords multilatéraux pour l'environnement. La mise en œuvre de ce projet permettra à la Sierra Leone d'éliminer complètement sa consommation de bromure de méthyle.

22. Des activités sur le terrain sont proposées, à savoir un programme de formation des agriculteurs sur les bonnes pratiques de fumigation à la phosphine, un programme de formation des agents de douane et un atelier sur les politiques à l'intention des décideurs et des autorités compétentes.

23. Le Secrétariat a pris note que la lettre remise par le gouvernement de la Sierra Leone ne porte que sur son consentement à ce que le PNUE présente le projet. Le PNUE a toutefois indiqué que le gouvernement de la Sierra Leone reconnaissait pleinement son engagement à réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle sans demander d'appui supplémentaire au Fonds multilatéral pour une future élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle.

##### Recommandation du Fonds multilatéral

24. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la proposition de projet du programme de communication sur le bromure de méthyle en Sierra Leone au niveau de financement indiqué dans le tableau 1, étant entendu que le gouvernement de la Sierra Leone ne demandera aucun appui financier supplémentaire au Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations réglementées de bromure de méthyle.



**SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL****B1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions**

a)	Fidji (phase IV, 2 <sup>e</sup> année)	30 000 \$US
b)	Micronésie (phase II)	15 000 \$US
c)	Tonga (phase II)	15 000 \$US
d)	Samoa (phase III)	60 000 \$US
e)	Sierra Leone (phase II)	96 890 \$US

Fidji (phase IV, 2<sup>e</sup> année) : renouvellement du renforcement des institutions

Contexte

25. La demande d'approbation de la phase IV du projet de renouvellement du renforcement des institutions de Fidji a été examinée pour la première fois à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. La phase IV a été approuvée à la 44<sup>e</sup> réunion pour un an seulement, sous réserve du fonctionnement du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal.

26. Les données rapportées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal font état d'une consommation de 2,1 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2004 à Fidji. Cette quantité dépasse la consommation de référence (0,7 tonne PAO) aux termes du Protocole de Montréal.

**Fidji : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (US \$):		
	Phase I : mars 1994	65 890
	Phase II : nov. 1999	43 930
	Phase III : juil. 2002	57 000
	Phase IV: déc. 2004 (1 <sup>re</sup> année)	30 000
	<b>Total</b>	<b>196 820</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase IV, 2 <sup>e</sup> année) :		30 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		30 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase IV, 2 <sup>e</sup> année du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		30 000
Date d'approbation du programme de pays		Juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		1998
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)		46,5
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		3,41

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	33,4
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,7
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0,5
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,81
f) Annexe E (bromure de méthyle)	2,1
Montant approuvé pour les projets	512 223
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	357 722
SAO à éliminer (tonnes PAO)	5,2
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	5,0

### Observations du Secrétariat du Fonds

27. Le 34<sup>e</sup> comité d'application a pris note, avec reconnaissance, de la présentation d'un plan d'action pour l'élimination du bromure de méthyle et a accepté d'acheminer à la dix-septième Réunion des Parties un projet de décision comprenant le plan d'action, à condition que dans l'intervalle, Fidji ne manifeste pas sa volonté de réviser les étapes du plan à la suite de la mise au point de son projet d'élimination du bromure de méthyle (recommandation 34/15). La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé les fonds pour aider Fidji à élaborer un plan national d'élimination des SAO (présenté à la 47<sup>e</sup> réunion). Le représentant de Fidji au 34<sup>e</sup> comité d'application a indiqué qu'à l'issue des vastes consultations menées, les étapes figurant dans le projet de plan d'action étaient réalistes et représentaient les meilleurs résultats que Fidji était en mesure d'atteindre à ce point donné.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

28. À la lumière de l'information contenue dans les observations du Secrétariat ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver la deuxième année du projet de renforcement des institutions au niveau de financement de 30 000 \$US, sous réserve du fonctionnement du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal.

### Micronésie (phase II) : renouvellement du renforcement des institutions

### Tonga (phase II) : renouvellement du renforcement des institutions

29. Le PNUE présente des demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions pour une période d'un an, pour la Micronésie et le Tonga. Ces deux pays demandent 15 000 \$US chacun pour la prorogation. Les demandes sont présentées selon le modèle approuvé pour les rapports périodiques et les demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions.

30. Les deux pays ne font pas encore l'objet de projets de renforcement des institutions indépendants. Les gouvernements de Kiribati, des Îles Marshall, de Micronésie (États fédérés de Micronésie), de Palau, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu ont présenté une stratégie régionale pour le respect du Protocole de Montréal (stratégie des pays insulaires du Pacifique), aux fins d'examen, à la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19).

31. Dans cette stratégie, les gouvernements des huit pays insulaires demandaient une assistance technique pour réaliser l'élimination complète de leur consommation de SAO avant la fin de 2005. Au chapitre de la création de capacités, les demandes comprenaient une assistance technique pour la mise sur pied d'un centre national de conformité dans chaque pays insulaire (ce qui constitue un élément de renforcement des institutions) afin de mettre en œuvre la réglementation nécessaire pour réglementer la consommation de CFC et d'équipement à base de CFC; de mettre en œuvre des activités de sensibilisation; de coordonner les programmes de formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane; et de communiquer les données sur la consommation aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone. La demande comprenait également une assistance technique et des programmes de formation nationaux et régionaux.

32. Par la suite, le Comité exécutif a décidé, entre autres, d'approuver la stratégie des pays insulaires du Pacifique au niveau de financement de 788 700 \$US, étant entendu que les gouvernements des pays visés réaliseraient l'élimination complète des SAO avant la fin de 2005 et disposeraient d'une certaine souplesse dans la façon de dépenser les montants consentis. Il a demandé également que les gouvernements visés remettent chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales de conformité (décision 36/27).

33. Le PNUE a présenté à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif aux fins d'examen, une proposition pour étendre la stratégie des pays insulaires du Pacifique à trois autres pays : les Îles Cook, Nauru et Niue. La consommation de ces pays à cette époque était de très faible à nulle, et leurs gouvernements respectifs étaient engagés à éliminer en permanence la consommation de CFC avant la fin de 2005. Le Comité exécutif a donc décidé d'approuver l'extension de la stratégie régionale des pays insulaires du Pacifique et a accordé le financement des activités dans les trois pays, y compris pour la création des capacités (décision 44/22).

34. En plus de la demande d'extension de la stratégie des pays insulaires du Pacifique, le PNUE a présenté à la 44<sup>e</sup> réunion un rapport périodique sur la mise en œuvre de la stratégie initiale approuvée à la 36<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/18). L'état général des principales activités entreprises était le suivant, à savoir, entre autres que :

- a) La réglementation sur les SAO dans cinq pays faisait l'objet d'un examen final avant d'être présentée aux gouvernements concernés, et les premières étapes des travaux d'élaboration de la réglementation sur les SAO avaient été entreprises dans trois pays.
- b) Amélioration dans les exigences de communication des données et suivi continu dans les pays de base sur la conformité des rapports au Programme Régional Océanien de l'environnement.

- c) Mise en œuvre des ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération, et maintien des conseils sur l'achat d'équipement et d'outils pour l'entretien de l'équipement de réfrigération après la formation des techniciens.
- d) Maintien de la sensibilisation du public.

35. Plus particulièrement :

- a) Pour la Micronésie, il a été rapporté à la 44<sup>e</sup> réunion que l'élaboration de la réglementation sur les SAO venait de commencer. Des renseignements supplémentaires contenus dans la demande actuelle d'extension du projet de renforcement des institutions révèlent que la réglementation sur la SAO devait être présentée au Congrès par l'entremise du président aux fins d'approbation en octobre 2005.
- b) Pour le Tonga, il a été rapporté à la 44<sup>e</sup> réunion que la loi sur les SAO avait été examinée et qu'elle était en voie d'être traduite dans la langue locale aux fins de distribution. Il est indiqué, dans le rapport périodique présenté à la 47<sup>e</sup> réunion, que la loi sur les SAO était à l'étude et qu'elle était prête à être présentée au comité juridique et ensuite au Parlement aux fins d'adoption.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

36. Le Secrétariat a examiné les demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions pour la Micronésie et le Tonga à la lumière :

- a) De la stratégie originale des pays insulaires du Pacifique présentée à la 36<sup>e</sup> réunion et de son extension présentée à la 44<sup>e</sup> réunion.
- b) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique présentée par le PNUE à la 44<sup>e</sup> réunion.
- c) Des données sur la consommation de SAO transmises par les gouvernements visés en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

37. Dans l'examen de ces demandes, le Secrétariat a pris note que :

- a) À l'exception du rapport périodique remis à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, aucun autre rapport périodique sur la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique n'avait été remis, malgré la demande du Comité exécutif de remettre un rapport chaque année.
- b) Parmi les huit pays visés par la stratégie originale des pays insulaires du Pacifique, seuls la Micronésie et le Tonga ont présenté une demande de financement supplémentaire pour la prorogation du projet de renforcement des institutions.
- c) Aucune justification n'a été fournie pour le niveau de financement demandé

(15 000 \$US) ni pour la durée d'un an des projets. Le PNUE a indiqué par la suite qu'étant donné que les pays n'avaient pas achevé leur réglementation, ils n'étaient pas admissibles au financement complet de 30 000 \$US accordé en vertu de la décision 42/37. Les réglementations seraient achevées d'ici un an.

- d) Selon les données transmises en vertu de l'article 7, la Micronésie risque d'être en situation de non-conformité par rapport à l'échéance depuis 2002 car sa consommation dépasse la valeur de référence pour le CFC (1,2 tonne PAO). Le Tonga a réduit sa consommation de CFC par rapport à sa valeur de référence de 1,3 tonne PAO à 0 tonne PAO en 2004.
- e) Ni la Micronésie ni le Tonga ne semble avoir achevé la mise en œuvre des activités proposées dans la stratégie des pays insulaires du Pacifique, plus particulièrement l'adoption de lois sur les SAO.
- f) En 2006, la Micronésie propose de faire un suivi sur la réglementation sur les SAO et de mettre en œuvre les programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération; d'autres équipements de récupération et de recyclage seront achetés, et les activités de sensibilisation seront améliorées. La plupart de ces activités auraient déjà dû être menées à terme.
- g) En 2006, le Tonga propose de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la loi et de la réglementation sur les SAO, de même que ses activités de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération, et de contrôler le commerce illicite grâce au système de permis. La plupart de ces activités auraient déjà dû être menées à terme.
- h) 44 466 \$US des 74 680 \$US en financement direct accordé pour la Micronésie ont été décaissés en date de septembre 2005. De même, pour le Tonga, 34 883 \$US seulement des 62 640 \$US accordés en approbation directe ont été décaissés.

#### Recommandations du Secrétariat du Fonds

38. Compte tenu des observations ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter :
- a) Demander au gouvernement de l'Australie et au PNUE de remettre à la 48<sup>e</sup> réunion un rapport complet sur la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique (portant sur tous les pays visés), précisant si l'élimination complète des CFC a été réalisée ou non.
  - b) Demander au PNUE de présenter une proposition sur la prorogation possible des projets de renforcement des institutions dans les pays visés par la stratégie des pays insulaires du Pacifique en tenant compte des circonstances particulières de ces pays et des décisions et lignes directrices sur le renforcement des institutions.
  - c) Reporter l'examen des demandes de renforcement des institutions pour la Micronésie et le Tonga jusqu'à la remise de rapports sur l'état de la mise en

œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique et d'une proposition sur la prorogation possible des projets de renforcement des institutions dans les pays visés par la stratégie des pays insulaires du Pacifique.

#### Samoa (phase III) : renouvellement du renforcement des institutions

39. La description du projet de renforcement des institutions du Samoa est présentée dans l'annexe I au présent document.

#### Contexte

40. L'information reçue du Secrétariat de l'ozone révèle qu'en date du 24 octobre 2005, le Samoa n'a pas transmis les données sur sa consommation de SAO de 2004 au Secrétariat de l'ozone, comme l'exige l'article 7 du Protocole de Montréal. De plus, le Samoa n'a pas transmis au Secrétariat du Fonds les données sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de pays.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

41. La transmission de données en vertu de l'article 7 du Protocole est une des principales obligations des Parties contractantes au Protocole de Montréal car la conformité aux mesures de réglementation du Protocole par les Parties est déterminée à partir des données communiquées par les Parties. Selon le rapport final remis avec la demande de renforcement des institutions, le Samoa a reçu des conseils techniques du coordonnateur du réseau régional de l'Asie Pacifique concernant les obligations de remettre des rapports.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

42. En vertu de l'information fournie dans les observations du Secrétariat ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le financement de la première année de la phase III du projet de renforcement des institutions du Samoa au niveau de 30 000 \$US, sous réserve du fonctionnement du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal. Si le projet est approuvé, le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre au gouvernement du Samoa les commentaires figurant à l'annexe II au présent document.

#### Sierra Leone (phase II) : renouvellement du renforcement des institutions

43. La description du projet de renforcement des institutions de la Sierra Leone est présentée dans l'annexe I au présent document.

#### Contexte

44. Selon le rapport périodique de 2004 sur la mise en œuvre du programme de pays, la Sierra Leone a rapporté au Secrétariat du Fonds une consommation de 18,45 tonnes PAO de halons en 2004. Cette quantité dépasse la consommation de référence (16,0 tonnes PAO) en vertu du Protocole de Montréal et place la Sierra Leone en situation de non-conformité possible aux mesures de réglementation des halons.

Observations du Secrétariat du Fonds

45. Le Secrétariat a sollicité l'avis du PNUE au sujet des mesures prises par la Sierra Leone pour éliminer sa consommation de halons. Le PNUE a indiqué qu'un plan d'action est en voie de préparation pour la Sierra Leone afin que le pays puisse revenir en situation de conformité. L'équipe du Programme d'aide à la conformité continuera à surveiller la situation du pays en matière de conformité et fournira l'assistance nécessaire requise, en collaboration avec le PNUD, qui prépare le plan d'élimination des halons.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

46. En vertu de l'information fournie dans les observations du Secrétariat du Fonds ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le financement de la première année de la phase II du projet de renforcement des institutions pour la Sierra Leone au niveau de 48 445 \$US, sous réserve du fonctionnement du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal. Si le projet est approuvé, le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre au gouvernement de la Sierra Leone, les commentaires contenus à l'annexe II au présent document.

**B2 : Autres activités**Burkina Faso, Rwanda, Seychelles, Tanzanie : Programme de communication sur le bromure de méthyle (15 000 \$US par pays)Description du projet

47. Le PNUE présente quatre demandes de programmes de communication sur le bromure de méthyle au coût de 15 000 \$US chacun, au nom des gouvernements du Burkina Faso, du Rwanda, de Seychelles et de Tanzanie.

48. Les projets ont pour objet de fournir de l'information sur les solutions de remplacement viables du bromure de méthyle, de promouvoir l'adoption de solutions de remplacement du bromure de méthyle en fournissant de l'information et du matériel techniques faciles à utiliser aux utilisateurs de bromure de méthyle, en augmentant la capacité des utilisateurs à régler les problèmes de contrôle des parasites et à trouver leurs propres solutions; de contribuer à la prévention du commerce illicite de bromure de méthyle en encourageant la participation des organisations locales et des organismes non gouvernementaux, et en formant les agents de douane; de maintenir le rythme de l'élimination pendant la période de conformité en obtenant la participation du grand public à la mise en œuvre du Protocole de Montréal, et de créer des synergies avec les autres projets liés aux accords multilatéraux sur l'environnement.

49. Les quatre pays n'ont jamais importé de bromure de méthyle. Leur consommation et leur valeur de référence pour le bromure de méthyle sont donc de zéro.

Observations du Secrétariat

50. La 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé pour le PNUD un programme d'assistance technique sur la réduction du bromure de méthyle et l'élaboration de stratégies régionales à

l'intention des pays africains à faible volume de consommation. Ce programme devait, entre autres, fournir une assistance technique à 24 pays qui n'avaient rapporté aucune consommation de bromure de méthyle (dont le Burkina Faso, le Rwanda, Seychelles et la Tanzanie). À cet égard, le Secrétariat a demandé des éclaircissements afin de savoir si ces pays participaient au programme d'assistance technique sur le bromure de méthyle du PNUD. Le Secrétariat a été informé que ces pays ne faisaient pas partie du programme d'assistance technique sur le bromure de méthyle du PNUD (ce point est également soulevé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/10, Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la communication des rapports).

#### Lignes directrices pour le bromure de méthyle

51. Le Secrétariat a pris note qu'en vertu des lignes directrices approuvées pour le secteur du bromure de méthyle (décision 32/80), les pays qui n'ont pas utilisé de bromure de méthyle à des fins réglementées au cours de la période 1995-1998 ne sont pas admissibles au financement de projets d'investissement. Par contre, une assistance ne portant pas sur des investissements pourrait être fournie dans le but précis de mettre en œuvre des mesures pour interdire les importations de bromure de méthyle et assurer le respect des exigences du Protocole. À cet égard, les propositions de projets ne devraient viser qu'à fournir de l'assistance aux pays pour l'adoption de mesures particulières (p. ex., interdiction d'importer, mesures législatives, réglementation par politiques).

52. Le Secrétariat a également pris note que l'objectif des propositions de projets « de fournir de l'information sur les solutions de remplacement viables du bromure de méthyle, promouvoir l'adoption de solutions de remplacement du bromure de méthyle en fournissant de l'information et du matériel techniques facile à utiliser aux utilisateurs de bromure de méthyle, en augmentant la capacité des utilisateurs à régler les problèmes de contrôle des parasites et à trouver leurs propres solutions » semble sans pertinence car les pays n'ont jamais consommé de bromure de méthyle (la valeur de référence pour le bromure de méthyle est de zéro). De plus, les activités proposées « pour améliorer l'adoption de solutions de remplacement au bromure de méthyle vendues sur le marché et assurer la sécurité des aliments et la durabilité environnementale »; « pour assurer la durabilité de l'élimination des SAO...»; « pour former des partenariats avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement afin d'optimiser les ressources existantes pour la prestation d'un service efficace aux cultivateurs et de promouvoir les résultats, la croissance et le développement durable de l'agriculture... » semblent aussi n'avoir aucune pertinence pour ces pays (car ils n'ont jamais consommé de bromure de méthyle) ou être irrecevables en tant que coûts différentiels.

53. Par la suite, le PNUE a indiqué que les programmes de communication proposés visaient à aider les pays dans tous les aspects sans autre financement du Fonds multilatéral et que par conséquent, il serait nécessaire de fournir une série de mesures de politique pour prévenir toute importation future de bromure de méthyle; à encourager les principales parties prenantes à évaluer leurs politiques existantes et, si nécessaire, imposer une interdiction d'importer du bromure de méthyle; et à améliorer la capacité des agents de douane à repérer les importations illicites de bromure de méthyle. En outre, les expériences passées révèlent qu'en l'absence de



mesures appropriées, les pays pourraient commencer à consommer du bromure de méthyle même s'ils ne l'ont jamais fait.

54. Lorsque le projet a été proposé à l'origine, le PNUE demandait 50 000 \$US pour chacun de ces programmes car ils avaient les mêmes objectifs et comportaient les mêmes éléments. Le Secrétariat a indiqué que les coûts de l'assistance technique compris dans la proposition originale n'étaient pas justifiables. Le niveau de financement maximum des activités d'assistance technique du PNUE ne peut être que de 15 000 \$US par pays, compte tenu du niveau d'assistance financière accordé aux autres pays africains dont la consommation de bromure de méthyle était nulle en vertu du programme d'assistance technique du PNUE et d'autres activités connexes qui ont déjà été financées dans ces pays (p. ex., formation des agents de douane, harmonisation des mécanismes législatifs et de réglementation dans le but d'améliorer la surveillance et le contrôle des SAO, les ateliers régionaux sur les expériences dans l'utilisation de solutions de remplacement du bromure de méthyle évaluées par le Fonds multilatéral et les cours de formation des formateurs à l'échelle régionale à l'intention des conseillers agricoles). Le PNUE a donc accepté de modifier le coût des programmes à 15 000 \$US chacun.

#### Recommandations du Secrétariat du Fonds

55. Le coût des programmes de communication sur le bromure de méthyle dont il est question pour le Burkina Faso, le Rwanda, Seychelles et la Tanzanie ont été convenus avec le PNUE. Cependant, les propositions sont présentées pour examen individuel en raison de la politique concernant les valeurs de référence de zéro présentée dans l'aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/12).

#### Stratégie de gestion des halons et de conformité du Kirghizistan (46 000 \$US plus les coûts d'appui)

##### Description du projet

56. Le Kirghizistan possède une valeur de référence de zéro pour les halons et a toujours rapporté une consommation de halons de zéro jusqu'en 2004, lorsque la consommation rapportée a atteint les 2,4 tonnes PAO. La consommation de 2004 était fondée sur de l'information fournie par le ministère de la Défense et les sociétés ariennes – les importations militaires n'étaient pas rapportées au service des douanes. Ces données risquaient de placer le Kirghizistan en situation de non-conformité, et un plan d'action a été présenté au comité d'application aux fins d'examen à la présente réunion.

57. Le plan d'action préparé par le PNUE comprend les éléments suivants : la collecte et l'analyse des données sur la consommation de halons, la mise sur pied d'un comité directeur sur les halons, l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour l'élimination des halons, la révision et l'amélioration des mesures législatives sur les halons, la formation des utilisateurs de halons, la formation des agents de douane, la promotion des substances de remplacement des halons, les importations publiques d'équipement contenant des halons nouvellement produits, l'interdiction d'importer des halons nouvellement produits, la surveillance du plan d'action et la remise de rapports. Le PNUE a indiqué que la proposition de projet était synchronisée et qu'elle correspondait aux activités décrites dans le plan d'action du Kirghizistan.

58. Le PNUE a indiqué que la capacité installée était inconnue mais qu'il l'estimait néanmoins à 60-70 tonnes PAO. Il a ajouté qu'il n'existait pas de données sur les stocks de halons, les halons contaminés et les utilisations essentielles de halons, mais que le Kirghizistan possédait des utilisations possibles pour le halon en plus des utilisations pour lesquelles le ministère de la Défense avait importé les halons, comme par exemple dans les sociétés aériennes nationales, les installations hydroélectriques, les mines d'or et les champs de pétrole et de gaz. Le niveau de la capacité installée allait être vérifié par le Bureau national de l'ozone dans le cadre du projet de renforcement des institutions.

59. Ce projet ne figure pas dans le plan d'activités du PNUE. Cependant, le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et d'exécution de présenter des propositions de projet à la 47<sup>e</sup> réunion ou de les intégrer à leurs plans d'activités pour 2006 afin d'éliminer tout risque de non-conformité, notamment au Kirghizistan (décision 46/4). La proposition est donc recevable à cette réunion.

60. Le PNUE avait présenté, à l'origine, un projet d'une valeur de 91 000 \$US comportant trois tranches de financement : 46 000 \$US pour la première tranche, 24 000 \$US pour la deuxième tranche et 21 000 \$US pour la troisième tranche. Par la suite, le PNUE a révisé sa proposition et a demandé 46 000 \$US. Lors de la remise de la proposition révisée, le PNUE a indiqué qu'il avait informé le Kirghizistan qu'il pouvait demander le financement pour 2007 et 2008 à une date ultérieure.

61. Le PNUE a indiqué que le financement pour le renforcement des institutions permettrait au Bureau national de l'ozone de coordonner la collecte des données et de créer un centre d'échange national qui jumellerait les demandeurs de halons aux offrants. De plus, le Bureau national de l'ozone assurerait la surveillance du projet et remettrait des rapports d'achèvement et des rapports périodiques. Le PNUE a indiqué que l'administrateur des halons de l'Asie occidentale gérerait le projet, assisterait aux réunions du comité de direction et assurerait la coordination avec les pays de la région, dans le cadre de son Programme d'aide à la conformité.

62. La proposition révisée de 2006 comprend des fonds qui permettront au PNUE d'embaucher des experts pour assurer la formation sur la gestion des halons et les solutions de remplacement des halons (6 000 \$US), un expert pour réviser et améliorer les mesures législatives sur les halons (6 000 \$US) et un expert pour aider à la création d'un site Web sur les halons (1 000 \$US). Le budget proposé comprend également 10 000 \$US pour les réunions des parties prenantes et du comité de direction, 4 000 \$US pour les voyages locaux et l'hébergement, et 4 000 \$US pour la sensibilisation. De plus, le PNUE demande la somme de 5 000 \$US afin de « créer des mesures incitatives pour la récupération et le recyclage, et l'utilisation de halons recyclés, comprenant le transport des halons récupérés ou recyclés ou de l'équipement qui en contient ». De même, il achèterait et entretiendrait l'équipement de base pour la récupération et le recyclage au coût de 10 000 \$US. En outre, dans sa proposition, le PNUE précise que le budget du projet serait modifié en fonction des recommandations du comité de direction sur les halons, surtout en ce qui concerne l'achat d'équipement.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

63. Ce projet est le premier projet de banque de halons du PNUE.

64. Le PNUE a informé le Kirghizistan qu'il pouvait demander 46 000 \$US maintenant et demander les fonds pour 2007 et 2008 à une date ultérieure. Le Comité exécutif n'a jamais approuvé de projet de banque de halons comportant une stipulation à l'effet que des fonds supplémentaires pouvaient être demandés à une date ultérieure. Le Comité exécutif a permis à des pays qui ont reçu moins de 50 000 \$US à l'origine de demander un financement supplémentaire (décision 44/8), mais cette décision ne porte que sur des projets qui ont déjà été approuvés et non des projets qui seront approuvés plus tard.

65. Le Comité exécutif n'a pas financé de projet de banque de halons indépendant pour un pays ayant une valeur de référence de zéro qui n'a que tout récemment rapporté une consommation de halons. La consommation rapportée pour 2004 est de 2,4 tonnes PAO, mais il n'a pas été précisé s'il s'agit au maximum de 240 kilogrammes de halon 1301 ou au minimum de 800 kilogrammes de halon 1211.

66. Le PNUE indique que le pays n'a jamais rapporté de consommation de halons parce que les militaires ne rapportent pas leur consommation au service des douanes. Cependant, le PNUE a aussi rapporté l'existence d'autres utilisateurs possibles de halons tels que les sociétés aériennes nationales, les installations hydroélectriques, les mines d'or et les champs de pétrole et de gaz et qu'en fait, les données de 2004 comprennent des halons consommés par des sociétés aériennes nationales. Ces utilisateurs ont sans doute reçu des halons rapportés aux douanes.

67. L'estimation du PNUE de la capacité installée de 60-70 tonnes PAO donne lieu à une valeur de référence de 6-7 tonnes PAO, ce qui contredit l'information rapportée par le Kirghizistan en vertu de l'article 7. Le Bureau national de l'ozone a indiqué que l'information actuelle n'était pas fiable, mais qu'elle serait précisée en 2006. Depuis l'adoption des lignes directrices sur les halons à la 18<sup>e</sup> réunion, la capacité installée est évaluée à partir de la consommation totale des 10 dernières années communiquée en vertu de l'article 7. Selon ce principe, la valeur de référence du Kirghizistan serait de 6-7 tonnes PAO. Le cas échéant, le Kirghizistan pourrait être en situation de conformité et, grâce à sa consommation de 2,4 tonnes PAO, sur la voie de réaliser la réduction de la consommation de l'ordre de 50 pour cent exigée en 2005. Le Secrétariat suggère de régler la question des données avant d'aborder la question du financement. Le PNUE a toutefois indiqué qu'il s'attaquerait à la question des données dans le cadre du projet, après que celui-ci ait été adopté, même si cet élément du projet était financé dans le cadre du projet de renforcement des institutions au lieu du projet des halons.

68. L'activité essentielle de centre d'échange pour la banque de halons servirait à jumeler les demandeurs de halons aux fournisseurs. Ce rôle est proposé à titre d'activité du Bureau national de l'ozone financé à partir des ressources pour le renforcement des institutions. Le Bureau national de l'ozone participerait également à la collecte de données. Par ailleurs, le Programme d'aide à la conformité assurerait son rôle à l'échelle régionale et mondiale. Aucun coût ne serait donc imputé au projet pour les éléments essentiels du centre l'échange de la banque de halons.

69. Le PNUE demande un soutien financier afin d'offrir des paiements incitatifs, ce qui pourrait dépasser son mandat de n'assurer que des activités ne portant pas sur des investissements. Le Comité exécutif n'a pas approuvé de fonds pour le PNUE pour des paiements incitatifs, mais en a approuvés pour les agences qui participent à des projets d'investissement.

70. Le budget du PNUE mentionne aussi l'achat d'équipement de récupération et de recyclage de halons. Cette activité pourrait, elle aussi, dépasser le cadre du mandat du PNUE. Le PNUE a déjà reçu un soutien financier pour de l'équipement, mais uniquement pour de l'équipement qui serait utilisé dans les installations de formation dans le cadre des programmes de formation faisant partie de plans de gestion des frigorigènes. Le PNUE indique que l'équipement qui serait acheté dans le cadre de ce projet servirait également aux fins de formation. L'équipement fourni dans d'autres projets de halons n'était pas destiné à la formation mais constituait plutôt une composante de la banque de halons. La formation était donnée aux personnes qui seraient appelées à utiliser cet équipement. La formation peut s'avérer nécessaire dans le cas de la mise sur pied de plusieurs centres de récupération et de recyclage, mais cette éventualité ne serait sans doute pas viable. Par conséquent, le PNUE pourrait être en train d'outrepasser son mandat dans le cadre de l'approbation de ce projet afin d'acheter de l'équipement qui ne servira sans doute pas uniquement à la formation.

71. L'achat d'équipement de récupération et de recyclage est proposé dans le document de projet avant même de savoir quel halon (type et volume) sera recyclé grâce à cet équipement. De plus, les agences d'exécution d'autres projets sur les halons précisent les caractéristiques de l'équipement de récupération et de recyclage dans la proposition de projet. Le coût minimum de l'équipement de récupération et de recyclage est actuellement de 25 000 \$US. Le PNUE a prévu 10 000 \$US à ces fins et a immédiatement indiqué que ces coûts pourraient être modifiés, après l'approbation, par le comité directeur qui sera créé dans le cadre du projet. La récupération et le recyclage efficaces des halons exigent de l'équipement qui n'est pas compris dans la proposition du PNUE. La proposition du PNUE ne comprend pas d'autres éléments de base des banques de halons, comme par exemple les analyseurs de halons (coût habituel de 5 000 \$US), les réservoirs de stockage (2 500 \$US), les pompes sous vide et les balances (2 500 \$US). La proposition n'est pas suffisamment élaborée pour offrir un programme de récupération et de recyclage des halons viable pour lequel de l'équipement pourrait être nécessaire.

72. Le Secrétariat du Fonds a demandé au PNUE de lui expliquer le soutien du projet. Le PNUE a répondu que le projet serait soutenu par les services offerts dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Programme d'aide à la conformité et un projet mondial sur les halons d'une valeur de 680 000 \$US, qui a été présenté à la 47<sup>e</sup> réunion avant d'être retiré. Le PNUE n'a pas indiqué comment l'équipement acheté dans le cadre du projet serait utilisé.

73. Le PNUE, par l'entremise de son Programme d'aide à la conformité, a fourni de l'assistance à des pays ayant une valeur de référence de zéro qui ont rapporté une consommation récente, plus particulièrement de tétrachlorure de carbone et de 1,1,1-trichloroéthane. Le Comité exécutif a déjà accepté de financer une certaine assistance technique dans des pays dont la consommation de bromure de méthyle est nulle afin d'encourager ces pays à ne pas commencer à utiliser le bromure de méthyle. Cependant, cette situation ne ressemble en rien à celle des halons car, en général, les pays ne semblent pas commencer à consommer des halons. La consommation semble avoir été faite au cours d'années antérieures et il peut y avoir eu un problème de transmission de données. Le Programme d'aide à la conformité du PNUE comprend un poste pour un expert en halons dont le rôle consiste à fournir de l'assistance dans le secteur des halons.

74. Comme la plupart des rôles essentiels du centre d'échange des halons relèvent déjà d'autres approbations, voici certaines activités de petite envergure qui pourraient faciliter les efforts du Bureau national de l'ozone pour la gestion des halons : un atelier sur la gestion des halons et des solutions de remplacement (6 000 \$US), un expert pour aider à la création du site Web sur les halons (1 000 \$US) et améliorer le rôle du centre d'échange, et des fonds pour une réunion du comité de direction et le voyage (de 5 000 \$US à 8 000 \$US). Les autres activités, telles que l'assistance dans le cadre des mesures législatives et la sensibilisation du public, feraient partie d'un programme d'assistance générale pour les mesures législatives sur les SAO, qui fait habituellement partie d'un plan de gestion des frigorigènes, la sensibilisation du public et la dissémination d'information, qui relèvent habituellement des projets de renforcement des institutions. Aucun montant ne peut être approuvé pour de l'équipement ou des mesures d'incitation tels que ceux prévus dans le projet du PNUE, sans plan expliquant l'utilisation et le soutien. Si le Comité exécutif était d'avis qu'une assistance en sus de celle offerte par le Programme d'aide à la conformité était nécessaire dans ce cas-ci, malgré la valeur de référence de zéro, un programme de petite envergure comprenant des activités précises ayant une valeur de 15 000 \$US pourrait être justifié.

#### Recommandations du Secrétariat du Fonds

75. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner ce projet en fonction des observations ci-dessus et de la question d'orientation soulevée dans l'aperçu des questions soulevées dans l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/12).

#### Assistance technique pour la gestion du tétrachlorure de carbone au Népal (40 000 \$US plus les coûts d'appui)

##### Description du projet

76. Le Népal a rapporté une consommation de référence du tétrachlorure de carbone de 0,89 tonne PAO et une consommation de 0,88 tonne PAO en 2004. Le Népal n'a pas reçu d'assistance du Fonds pour l'élimination du tétrachlorure de carbone. Le PNUE propose d'offrir une assistance technique sous forme d'information, de sensibilisation et d'accès aux experts compétents, en vertu de la décision 45/14. Les coûts proposés sont de 40 000 \$US, ce qui représente le financement maximum prévu à la décision 45/14.

77. Au moment d'écrire ces lignes, le PNUE n'avait pas fourni de lettre du Népal, comme l'exige la décision 45/14, reconnaissant que le pays ne demandera aucune assistance financière supplémentaire au Fonds multilatéral pour l'élimination du tétrachlorure de carbone.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

78. Le Secrétariat recommande l'approbation du projet au niveau de financement de 40 000 \$US, plus les coûts d'appui pour le PNUE, sur confirmation du Secrétariat que le PNUE a fourni la lettre requise du gouvernement du Népal.

Formation et amélioration des capacités au moyen d'une école agricole sur le terrain afin d'assurer la durabilité de l'élimination du bromure de méthyle en Afrique (1 796 700 \$US)

79. Le PNUE présente une proposition de projet pour la formation et l'amélioration des capacités au moyen d'une école agricole sur le terrain afin de promouvoir les solutions de remplacement du bromure de méthyle et assurer la permanence de la conformité en Afrique, au coût total de 1 796 700 \$US, aux fins d'examen par le Comité exécutif.

80. Le projet a comme objectif principal d'assurer la conformité soutenue au Protocole de Montréal. Voici les activités proposées :

- a) Création d'une infrastructure de mise en commun de l'information afin d'adopter des solutions de remplacement viables et économiques au bromure de méthyle et des pratiques écologiques grâce à des écoles agricoles visant à réduire la dépendance envers les fumigènes de remplacement et assurer la permanence de l'élimination du bromure de méthyle.
- b) Offrir de la formation et améliorer les capacités des agriculteurs au niveau national.

81. Le projet s'associera aux activités du Programme d'aide à la conformité du PNUE dans la région afin d'améliorer la capacité des décideurs et des autorités compétentes à élaborer une réglementation pertinente pour contrôler les futures importations de bromure de méthyle. Il assurera la formation des agents de douane afin qu'ils puissent lutter contre le commerce illicite du bromure de méthyle. Le projet propose également de créer la capacité des pays visés afin de coordonner l'effort et promouvoir l'interaction et la synergie avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement et ainsi favoriser la mise en œuvre du Protocole de Montréal et une agriculture durable.

82. Le projet sera mis en œuvre à titre d'étape pilote dans dix pays : Botswana, Cameroun, Égypte, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe, par des organismes existants qui conserveront leur rôle après l'achèvement du projet, à savoir les bureaux nationaux de l'ozone, les instituts agricoles et les associations de cultivateurs.

83. La formation sera assurée par le Programme d'aide à la conformité du PNUE, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres instituts nationaux et régionaux de l'agriculture afin d'utiliser la capacité agricole et les programmes de rayonnement qui existent déjà au sein des pays. Le projet fonctionnera selon le principe du partenariat avec la FAO et utilisera son infrastructure existante. Il sera également étroitement lié aux activités sur le bromure de méthyle financées par le Fonds multilatéral, surtout celles mises en œuvre par l'ONUDI et le PNUD.

Observations du Secrétariat du Fonds

84. Les amendements au programme de travail original du PNUE comprennent une proposition d'une valeur de 1 600 000 \$US pour la promotion de l'agriculture biologique comme

pratique durable pour prévenir les nouvelles utilisations du bromure de méthyle. Le projet ne figure pas dans le plan d'activités du PNUE pour l'année 2005.

85. Le projet original proposé avait pour objet de contribuer à une production agricole durable, la protection de l'environnement, la sécurité des aliments et la réduction de la pauvreté dans dix pays africains en promouvant les pratiques agricoles biologiques comme solution de remplacement des produits chimiques agricoles, surtout le bromure de méthyle. Le Secrétariat a indiqué que la proposition originale ne présentait pas de conséquences sur la conformité de certains pays qui pouvaient justifier la proposition de ce projet qui ne figure pas dans le plan d'activités de 2005. Il a aussi indiqué que la proposition semblait reprendre des activités sur le bromure de méthyle qui avaient déjà été financées. Par conséquent, l'activité devra être reportée au processus habituel de planification des activités aux fins d'examen par le Comité exécutif.

86. Conscient des difficultés que surmontent actuellement plusieurs pays visés à l'article 5 pour éliminer le bromure de méthyle, le Secrétariat a suggéré que le PNUE enquête plutôt sur la faisabilité de préparer un programme d'assistance technique révisé à partir de l'expérience acquise et des résultats positifs obtenus dans la mise en œuvre de la formation des agriculteurs à l'échelle nationale et la mise sur pied d'un projet d'école d'agriculteurs approuvé pour le PNUE par la 27<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat a aussi indiqué qu'il était essentiel d'assurer que toute autre proposition à cet effet soit préparée en étroite collaboration avec le PNUD et l'ONUDI, car les deux agences d'exécution assurent actuellement la mise à jour de projets en Afrique, et soit fondée sur l'accord de la FAO. En tenant compte de ses discussions avec les autres agences, le PNUE serait mieux en mesure de choisir les pays qui risquent d'être en situation de non-conformité, et pourrait concevoir des activités qui répondraient à leurs besoins particuliers.

87. Après avoir pris connaissance des commentaires du Secrétariat, le PNUE a présenté de nouveau une proposition de projet le 21 octobre 2005 sur la formation et la création de capacités au moyen d'une école d'agriculteurs afin de promouvoir le remplacement du bromure de méthyle et soutenir la conformité en Afrique. Le Secrétariat a été incapable d'examiner la proposition et d'en discuter avec le PNUE avant l'envoi des documents de réunion au Comité exécutif.

88. Le Secrétariat discutera de la proposition de façon plus approfondie avec le PNUE. Les résultats de ces discussions seront présentés au Comité exécutif avant la 47<sup>e</sup> réunion.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

89. En instance.

#### Mise à jour du manuel de formation des agents de douane du PNUE (200 000 \$US plus les coûts d'appui)

##### Description du projet

90. Le PNUE demande un financement de 200 000 \$US, plus les coûts d'appui, pour mettre à jour le manuel de formation des agents de douane. Le manuel de formation des agents de douane

qu'utilisent actuellement les équipes du Programme d'aide à la conformité a été produit en 2001 et n'aborde pas plusieurs situations ayant émergé au cours des dernières années, comme par exemple le commerce illicite et les systèmes de permis d'importation et d'exportation.

91. Le PNUE a indiqué qu'après avoir longuement communiqué avec les réseaux régionaux du Programme d'aide à la conformité, analysé attentivement les recommandations des ateliers de formation des agents de douane et discuté de la question lors des réunions du comité consultatif du Programme d'aide à la conformité, plusieurs sujets traités dans le manuel et nécessitant une mise à jour ont été identifiés. La mise à jour consistera surtout à ajouter plusieurs thèmes qui n'étaient pas à l'étude au cours des dernières années, notamment les fondements pour une poursuite au criminel, l'entrée en vigueur de systèmes de permis d'importation et d'exportation, et la création de capacités pour appliquer les règlements.

92. Ce projet devrait donner lieu à un manuel de formation des agents de douane à jour qui sera utilisé comme supplément au manuel existant. Le projet sera coordonné par le PNUE en consultation avec d'éminents experts en la matière, de même qu'en étroite consultation avec les parties prenantes du pays. La mise à jour comprendra aussi des consultations régulières avec un groupe d'experts.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

93. La 27<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé 60 000 \$US pour le PNUE pour la préparation du premier manuel de formation des agents de douane. Le manuel devait avoir pour objet de familiariser les agents de douane avec les dispositions et les calendriers d'élimination du Protocole de Montréal et de ses amendements; donner un aperçu des codes douaniers, des noms commerciaux des SAO et des pratiques d'étiquetage des SAO; les systèmes de permis; l'examen des systèmes douaniers dans les pays choisis; la communication d'information sur la composition chimique des SAO et l'identification de l'équipement contenant des frigorigènes à base de SAO.

94. Par la suite, le PNUE a reçu un appui financier supplémentaire pour la traduction du manuel dans les langues des Nations Unies, y compris le Russe. Le Comité a aussi approuvé 102 programmes de formation sans 89 pays et alloué plus de 7 millions \$US à leur mise en œuvre. Quarante-deux de ces programmes avaient été menés à terme en date de décembre 2004. La 30<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé un projet pour l'adaptation du matériel audiovisuel existant visant à promouvoir le contrôle du commerce illicite des SAO afin d'aider les agents des douanes et les Bureaux de l'ozone à appliquer les mesures, et surtout combattre le commerce illicite, dans les pays qui possédaient déjà des politiques de réglementation des SAO et des systèmes de permis en vigueur. Le projet prévoyait l'adaptation des bandes vidéo et du matériel existants produits par d'autres agences afin de répondre aux besoins des pays visés à l'article 5. Compte tenu de ces activités, le Secrétariat a demandé au PNUE de commenter la proposition à l'effet que la mise à jour du manuel actuel n'exigerait que peu de travail supplémentaire. De plus amples détails ont été demandés afin de connaître les nouveaux sujets à ajouter et obtenir une ventilation des coûts du projet, qui semblent supérieurs au coût du manuel original. Le Secrétariat a demandé à connaître exactement l'attention qui a été accordée à la production d'un supplément à un coût plus modeste, qui pourrait aussi être distribué par voie électronique.



95. Le PNUE a proposé les sujets supplémentaires suivants :

- De l'information sur les frigorigènes autres que les CFC
- La mise à jour d'information vieille de six ans sur les CFC
- Une étude plus approfondie de l'information sur les contrôles douaniers tels que le système harmonisé et le repérage du commerce illicite
- Les noms commerciaux et l'état de leur ratification
- La présentation de modèles
- De l'information sur d'autres accords multilatéraux sur l'environnement liés au commerce

96. Bien que la description du projet fasse état d'un supplément, le PNUE a précisé que l'intention était de produire un manuel complet à jour. Le PNUE a indiqué que le manuel pourra être distribué par voie électronique mais que le manuel ainsi distribué ne peut pas remplacer les copies imprimées en raison de l'absence d'infrastructures dans les bureaux de douane. Le financement du premier manuel n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts de production, et le temps consacré par le personnel aux activités de production a dû être co-commandité. Le nouveau manuel sera rédigé par le personnel du Programme d'aide à la conformité. Les coûts du projet complet comprennent la révision et l'édition (11 000 \$US), la traduction (44 000 \$US), la mise en page en six langues (100 000 \$US) et l'impression de 1 000 exemplaires (45 000 \$US).

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

97. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la proposition à la lumière de l'information ci-dessus, plus particulièrement demander au PNUE de revoir la proposition en fonction d'un nouveau document qui constituerait un supplément du document existant plutôt qu'un document de remplacement.

#### Propositions ne figurant pas dans le plan d'activités du PNUE pour l'année 2005

98. Le document original proposé par le PNUE à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif comprend huit demandes de financement pour des activités qui ne figurent pas dans son plan d'activités approuvé pour l'année 2005 :

<b>Activité</b>	<b>Coût proposé (\$US)</b>
Promotion de l'agriculture biologique comme pratique durable pour la prévention de nouvelles utilisations du bromure de méthyle	1 600 000
Stratégie mondiale de gestion des HCFC (fondée sur une demande de 60 pays pour une étude nationale sur les HCFC)	3 600 000
Élaboration d'une stratégie à long terme pour la gestion des HCFC dans des pays choisis de la région ECA (Géorgie, Kirghizistan, Turquie)	224 000
Réseautage régional pour la mise en application	1 720 000
Formation intégrée en matière d'application, projet des douanes vertes	2 475 000
Bureau d'aide sur les HCFC	420 000
Les banques de l'avenir : soutien intégré pour la gestion à long terme des banques de halons	680 000
Projet d'assistance technique pour les inhalateurs à doseur	360 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 079 000</b>

99. À l'issue de discussions sur le processus de planification des activités et l'admissibilité du contenu, le PNUE a accepté de reporter sept propositions. La première proposition, sur le bromure de méthyle, a été révisée et présentée aux paragraphes 79 à 88 du présent document.

## Annexe I

### PROPOSITION DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

#### Bahreïn : renouvellement du renforcement des institutions

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : oct. 1996	66 000
	Phase II : juil. 2000	44 000
	Phase III : déc. 2003	57 200
	<b>Total</b>	<b>167 200</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase IV) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Oct. 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		2000
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)		181,80
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		86,22
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		135,40
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		38,90
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,70
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		22,70
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		-
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		64,80
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0,12
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		0,61
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		19,78
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets		1 207 735
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		973 306
SAO à éliminer (tonnes PAO)		39,2
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		37,0

#### Rapport périodique

1. Les activités de la phase III du projet de renforcement des institutions au Bahreïn se sont déroulées de façon satisfaisante. Le Bureau national de l'ozone a participé à assurer l'application convenable des règlements sur les permis d'importation/exportation et du système de quotas. Une étroite collaboration au chapitre des contrôles douaniers des SAO a aussi été maintenue. Les données sur la consommation de SAO, de même que sur les importations et les exportations ont été recueillies et analysées. Les projets d'élimination approuvés ont été préparés, gérés et surveillés. Des campagnes et des séminaires précis de sensibilisation du public ont été organisés

et gérés, et des conférences sur les moyens de protéger la couche d'ozone ont été données dans les écoles. De bonnes relations ont été entretenues avec les autorités du commerce, de l'industrie et des douanes afin de refuser tout envoi d'équipement à base de SAO.

2. Le Bureau national de l'ozone relève de la Direction générale de la protection de l'environnement et de la faune. Il existe un bon climat de collaboration entre les autorités afin de contrôler les SAO.

### Plan d'action

3. Les principaux objectifs des deux prochaines années seront de réglementer les importations et les exportations de SAO, de sensibiliser le public afin de favoriser le choix de produits écologiques et de réduire la consommation de SAO. Plus particulièrement, le Bureau national de l'ozone participera davantage à la mise en œuvre du plan national pour l'élimination des SAO et à assurer l'application convenable de la réglementation sur les SAO. De plus, il planifiera, organisera et gèrera les campagnes et les séminaires de sensibilisation du public et de l'industrie, et poursuivra la collaboration et l'échange d'information avec les autres pays.

### **Bolivie : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions :		
	Phase I : nov. 1995	91 000
	Phase II : nov. 1998	60 670
	Phase III : juil. 2001	60 670
	Phase IV : juil. 2003	100 000
	<b>Total</b>	<b>312 340</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase V) :		78 867
Montant recommandé pour approbation (\$US)		78 867
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		78 867
Date d'approbation du programme de pays		Nov. 1995
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		1999
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)		75,70
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		46,75

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	75,7
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,3
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,6
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	42,37
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	3,36
f) Annexe E (bromure de méthyle)	1,02
Montant approuvé pour les projets	1 846 302
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	1 229 121
SAO à éliminer (tonnes PAO)	45,0
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	21,0

### Rapport périodique

4. Les activités des deux années du programme de renforcement des institutions en Bolivie se sont déroulées de façon satisfaisante. Le système national de réglementation et de permis d'importation et d'exportation des SAO est en vigueur, les entreprises qui importent des SAO sont enregistrées et la base de données sur la récupération et le recyclage du CFC-12 a été créée. Le projet de lignes directrices de la stratégie nationale d'élimination des SAO a été élaboré et la réglementation pour la gestion environnementale des SAO est en vigueur. Deux nouvelles distributrices de mousse sans CFC ont été mises en service et l'élimination du bromure de méthyle sera bientôt mise en œuvre après l'achèvement d'une dernière étude. Deux cent trente agents de douane et 265 techniciens en réfrigération ont été formés, et trois instituts de formation technique ont reçu un laboratoire équipé à neuf. Des activités précises de sensibilisation ont été entreprises : six bandes vidéo éducatives ont été produites et des annonces pour la télévision ont été produites et diffusées sur quatre chaînes de télévision pendant un mois.

5. Le Bureau national de l'ozone relève directement du sous-ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du ministère du Développement durable. Le Bureau national de l'ozone entretient d'excellentes relations avec les autres ministères, le secteur privé, la Chambre nationale de l'industrie et la Chambre nationale du commerce.

### Plan d'action

6. L'objectif principal au cours des deux prochaines années sera de consolider les mesures nationales ayant pour but de réaliser la réduction de 85 pour cent des CFC. Les règles de base de la gestion écologique des SAO seront évaluées. La récupération et le recyclage du CFC-12 seront améliorés et un intérêt accru sera accordé aux bonnes pratiques et à l'entretien des systèmes de refroidissement. Des ateliers sur la réfrigération seront offerts à l'échelle du pays. Les dossiers des entreprises qui importent des SAO seront surveillés. Les activités visant à réaliser l'élimination complète de la consommation de CFC sont en cours.

**Cambodge : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 2002 (1 <sup>re</sup> année)	30 000
Phase I : déc. 2003 (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années)	100 000
<b>Total</b>	<b>130 000</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase II) :	112 667
Montant recommandé pour approbation (\$US)	112 667
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	112 667
Date d'approbation du programme de pays	Déc. 2003
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO)	94,70
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)	74,66
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	94,2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0,5
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	70,42
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	4,24
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets	1 226 837
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	463 860
SAO à éliminer (tonnes PAO)	20,0
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	0,00

Rapport périodique

7. Les activités de la phase I (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années) du projet de renforcement des institutions au Cambodge se sont déroulées de façon satisfaisante. Le nouveau Bureau national de l'ozone a participé à l'examen des mesures législatives existantes sur les SAO et à la sensibilisation accrue du public à la protection de la couche d'ozone. Le programme de pays et le plan de gestion des frigorigènes ont été élaborés. Le Conseil des ministres a accepté le projet de plan de gestion des SAO. Un décret secondaire sur la gestion des SAO a été approuvé par le gouvernement du Cambodge le 17 mars 2005. La collecte des données est en cours et le Cambodge participe à la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation et d'incitation sur les climatiseurs d'automobile. Des cours de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et des agents de douane sont en cours et se poursuivront.

8. Le Bureau national de l’ozone relève du service de Contrôle de la pollution du ministère de l’Environnement. Le Bureau national de l’ozone est responsable de la coordination des différents projets de renforcement des institutions et de la mise en œuvre des mesures d’élimination des SAO.

#### Plan d’action

9. Les objectifs de la prochaine période seront d’assurer la mise en œuvre efficace du décret secondaire sur la gestion des SAO, de surveiller les différentes étapes du programme de pays et de coordonner l’interdiction d’importer de l’équipement à base de CFC au pays. Le Bureau national de l’ozone entretiendra des relations avec l’industrie, les parties prenantes, les ministères et les agences gouvernementales afin de mieux coordonner certaines activités particulières, et élaborera et mettra en œuvre les programmes d’éducation et de sensibilisation environnementale. Plus particulièrement, des ateliers et séminaires périodiques à l’intention des techniciens en frigorigènes et des agents de douane seront organisés, et l’échange d’information et d’expériences avec les autres pays de l’Asie du sud-est et de la région du Pacifique sera intensifié.

#### **Cameroun : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d’exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : nov. 1993	161 000
	Phase II : mai 1997	107 000
	Phase III : juil. 1999	107 000
	Phase IV : déc. 2003 (1 <sup>re</sup> année)	69 766
	Phase IV : déc. 2004 (2 <sup>e</sup> année)	69 766
	<b>Total</b>	<b>514 532</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase V) :		139 532
Montant recommandé pour approbation (\$US)		139 532
Coûts d’appui à l’agence (\$US)		-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		139 532
Date d’approbation du programme de pays		Mars 1993
Date d’approbation de la mise à jour du programme de pays (s’il y a lieu)		1999
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)		297,80
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		159,97

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	256,9
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	2,4
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	8,2
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	18,1
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	148,50
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	1,18
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1,29
f) Annexe E (bromure de méthyle)	9,00
Montant approuvé pour les projets	6 372 181
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	5 956 654
SAO à éliminer (tonnes PAO)	539,6
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	473,1

### Rapport périodique

10. Les activités de la phase IV (2<sup>e</sup> année) du projet de renforcement des institutions au Cameroun se sont déroulées de façon satisfaisante. Le Bureau national de l'ozone a concentré ses efforts sur la mise en œuvre du programme de pays pour l'élimination des SAO qui permettra au Cameroun de satisfaire à ses obligations de conformité en vertu du Protocole de Montréal. Plus particulièrement, le Bureau national de l'ozone a assuré le suivi de projets d'investissement aujourd'hui achevés du secteur de la réfrigération et du projet de banque de halons. Le Bureau national de l'ozone a aussi organisé des programmes de formation à l'intention des agents de douane et des techniciens en réfrigération, de même que pour les utilisateurs finaux du bromure de méthyle. La sensibilisation par la télévision, la radio et les bulletins d'information, et la diffusion d'information sur les nouvelles technologies aux différentes parties prenantes ont aussi retenu beaucoup d'attention.

11. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère de la Protection de l'environnement et de la nature. Le Bureau national de l'ozone coordonne la mise en œuvre d'activités d'investissement et ne portant pas sur des investissements à l'échelle du pays. Le Bureau de l'ozone collabore avec tous les services du ministère, l'industrie et les organismes non gouvernementaux.

### Plan d'action

12. L'objectif principal des deux prochaines années sera de réduire et d'éliminer l'utilisation de CFC, de halons, de 1,1,1-trichloroéthane et de bromure de méthyle afin de permettre au Cameroun de satisfaire à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Les Amendements de Montréal et de Beijing seront ratifiés et appliqués. Le Bureau national de l'ozone participera à la mise à jour du système de permis, la réglementation des importations de SAO et la création d'une base de données sur les halons. Le Bureau national de l'ozone concentrera aussi ses efforts



sur l'élimination des halons, des CFC dans le secteur de la réfrigération et du 1,1,1-trichloroéthane, de même qu'à la récupération et au recyclage des CFC et à la réduction des importations de CFC afin d'atteindre l'objectif de réduction de 2007.

### Croatie : renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : oct. 1996	101 200
	Phase II : nov. 1999	67 000
	Phase III : mars 2002	87 900
	Phase IV : déc. 2003	87 707
	<b>Total</b>	<b>343 807</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase V) :		87 707
Montant recommandé pour approbation (\$US)		87 707
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		87 707
Date d'approbation du programme de pays		Oct. 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		2000
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		239,5
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		87,28
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		219,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		30,1
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		3,9
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		15,7
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		78,16
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0,84
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0,56
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		7,72
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets		2 544 116
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		1 902 943
SAO à éliminer (tonnes PAO)		102,1
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		63,2

### Rapport périodique

13. Les activités de la phase IV du projet de renforcement des institutions en Croatie se sont déroulées de façon satisfaisante. Le Bureau national de l'ozone a surtout participé à l'élaboration d'un nouveau règlement administratif pour améliorer le système de permis, qui a été présenté au gouvernement pour approbation. Le nouveau règlement administratif prescrit l'accréditation des techniciens d'entretien, leur recyclage périodique et la révocation du permis en cas d'infraction au Code des bonnes pratiques distribué aux techniciens d'entretien. Le règlement administratif permettra également de réglementer l'équipement à base de SAO, d'interdire le rinçage des

systèmes de réfrigération et de climatisation au moyen de SAO, et de prescrire que le travail lié à l'équipement de réfrigération et de climatisation doit être effectué conformément au Code de pratique. Trois centres régionaux de récupération et de recyclage ont été créés, et de l'équipement de démonstration a été distribué dans huit écoles de formation professionnelle. Plus de 900 techniciens ont été formés et plus de 600 permis ont été émis aux techniciens d'entretien. De nouveaux programmes éducatifs pour les techniciens sont en voie de préparation.

14. La mise en œuvre du Protocole de Montréal relève de la compétence du ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement matériel et de la Construction. Le service de la Protection de l'atmosphère du ministère compte deux administrateurs qui travaillent sur les dossiers liés à la couche d'ozone. Un de ces administrateurs a été embauché dans le cadre du projet de renforcement des institutions. Le chef de service agit également à titre de coordonnateur national de la mise en œuvre du programme de pays.

#### Plan d'action

15. Les tâches principales des deux prochaines années seront de mettre à jour le système de surveillance de la consommation et des importations/exportations des SAO existant afin de respecter les obligations de remise de rapports du Protocole de Montréal, de faire le suivi des progrès dans l'élimination des SAO et de soutenir le système de permis. La coordination, la surveillance et la mise en œuvre des projets en cours sont d'autres tâches importantes. Le Bureau national de l'ozone continuera à amender et à réviser le règlement administratif sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La campagne de sensibilisation du public sera poussée plus loin en créant des publications, des articles et des notes d'information pour les journaux, les magazines, la télévision et la radio, et en créant une page Web sur « La protection de la couche d'ozone en Croatie ».

#### **République populaire démocratique de Corée : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé à l'origine :	
Phase I : févr. 1997	142 560
Phase II : déc. 2000	95 040
Phase III : déc. 2003	123 552
<b>Total</b>	<b>361 152</b>
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$US) :	123 552
Montant recommandé pour approbation (\$US)	123 552
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	123 552
Date d'approbation du programme de pays	Févr. 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	1999
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)	2 008,0
Production totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)	
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)	1 334,9

Production totale de SAO rapportée la plus récente (2004)	2 198,9	
Production et consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	Production	Consommation
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	403,3	441,77
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1 285,2	1 285,2
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	7,7	7,7
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	30,0	30,3
Consommation et production les plus récentes de substances réglementées (2003) (tonnes PAO)	Production	Consommation
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	-	230,5
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	-	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	2 198,9	1 104,4
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	-	-
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-	-
Montant approuvé pour les projets	18 419 670	
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	9 893 745	
SAO à éliminer (tonnes PAO)	2 642,2	
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	1 733,6	

### Rapport périodique

16. Les activités de la phase III du projet de renforcement des institutions en République populaire démocratique de Corée se sont déroulées de façon satisfaisante. L'objectif principal a été d'améliorer les mesures législatives existantes et, par le fait même, les interdictions d'installer, d'importer et de produire de l'équipement à base de SAO ont été appliquées, et un système de permis pour l'importation de SAO de même qu'un système d'accréditation des techniciens ont été créés. Une base de données pour l'importation et l'exportation de SAO a été créée. Il y a eu des réunions régulières sur les activités d'élimination des SAO avec les ministères, qui ont porté sur les technologies de remplacement. Cent quarante techniciens en frigorigènes et 100 agents de douanes ont été formés, 13 appareils de récupération et de recyclage, de même que 8 appareils de repérage des SAO ont été fournis, et la mise en œuvre du plan national d'élimination du tétrachlorure de carbone s'est poursuivie. Des documents de sensibilisation ont été distribués aux médias imprimés et aux stations de télévision.

17. Le Bureau national de l'ozone relève du Comité national de coordination sur l'environnement. Le Bureau national de l'ozone est responsable de la coordination de toutes les activités liées à la couche d'ozone. Le Bureau national de l'ozone et le Comité national de coordination sur l'environnement se réunissent régulièrement.

### Plan d'action

18. Les principaux objectifs pour les deux prochaines années seront d'améliorer le système de permis d'importation et d'exportation des SAO, et de mettre en œuvre la formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane. Le plan d'élimination du tétrachlorure de carbone utilisé pour les solvants, les agents de transformation et la fumigation se poursuivra. L'usine de fabrication de tétrachlorure de carbone sera fermée. Une visite d'étude dans les pays

avoisinants sera organisée afin de profiter de l'expérience de ces pays, et la diffusion de l'information de pointe sur les questions entourant la couche d'ozone se poursuivra.

### Jamaïque : renouvellement du renforcement des institutions

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : oct. 1996	66 000
	Phase II : nov. 1999	44 000
	Phase III : déc. 2001	44 000
	Phase IV : juil. 2003	57 200
	<b>Total</b>	<b>211 200</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase V) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Oct. 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		2000
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)		151,9
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2003)		23,07
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		93,2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		1,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		2,8
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		1,4
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		4,9
Consommation la plus récente de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		16,20
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		5,40
f) Annexe E (bromure de méthyle)		1,47
Montant approuvé pour les projets		1 976 649
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		1 677 500
SAO à éliminer (tonnes PAO)		167,7
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		99,0

### Rapport périodique

19. Les activités de la phase IV du projet de renforcement des institutions en Jamaïque se sont déroulées de façon satisfaisante. Le Bureau national de l'ozone a participé, entre autres, à la protection de la Loi sur la couche d'ozone, et à l'élaboration d'une réglementation et d'un Code de pratique pour l'industrie des frigorigènes. Le plan de gestion des frigorigènes a été révisé, et la mise en œuvre a été entreprise. Le plan de gestion de l'élimination finale a été mis à jour. Le Bureau national de l'ozone a participé au projet régional sur les halons. Le programme d'élimination des CFC a fait l'objet d'une surveillance, et le programme d'élimination des

solvants qui appauvrissent la couche d'ozone a été entrepris. Les activités de formation particulières ont été une autre activité importante, et 150 techniciens en frigorigènes ont été formés. Un programme de formation sur l'utilisation de solutions de remplacement du bromure de méthyle a été mené. Un programme de sensibilisation du public a été élaboré et un programme d'incitation pour les utilisateurs finaux a été mis en œuvre.

20. Le Bureau national de l'ozone relève de la Division de la planification stratégique, des politiques et des projets de l'Agence nationale de l'environnement et de la planification. La Commission nationale de l'ozone se réunit tous les trimestres afin d'examiner les travaux entrepris et fournir des conseils, si nécessaire.

#### Plan d'action

21. L'objectif principal de la prochaine période sera d'achever la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale et d'éliminer les solvants qui appauvrissent la couche d'ozone. L'élimination du bromure de méthyle est aussi envisagée. De plus, des données seront compilées à l'Institut des statistiques de la Jamaïque, et des rapports seront transmis. Ces rapports ont été retardés en raison de la mise en service de nouveaux systèmes de traitement des données. Le programme de sensibilisation du public se poursuivra au moyen de communiqués de presse, d'expositions, d'entrevues dans les médias et de programmes dans les écoles. L'élimination des CFC sera réalisée en janvier 2006.

#### **Koweït : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant déjà reçu pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : juil. 2002	121,520
<b>Total</b>	<b>121,520</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase II) :	105,320
Montant recommandé pour approbation (\$US)	105,320
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	105,320
Date d'approbation du programme de pays	Juil. 2002
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (2000) (tonnes PAO)	420.0
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)	690.44

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	480.4
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	3.0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	233.0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	457.44
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets	888,077
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	216,483
SAO à éliminer (tonnes PAO)	64.0
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	0

### Rapport périodique

22. Les activités de la phase I du projet de renforcement des institutions du Koweït se sont déroulées de façon satisfaisante. Les principaux objectifs ont été d'aider les décideurs dans les dossiers liés à la couche d'ozone. La consommation de CFC a été réduite en raison de l'interdiction touchant l'équipement à base de CFC. Les séances de formation à l'intention des agents de douane et des techniciens en réfrigération ont été organisées et le programme de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération est en cours. Les données sur la consommation de SAO ont été recueillies et traitées. La sensibilisation à l'échelle nationale aux dangers des SAO a été intensifiée et l'information sur les nouvelles technologies et les solutions de remplacement a été distribuée. Le Bureau national de l'ozone a mis en commun de l'information sur le commerce illicite avec des pays avoisinants.

23. Le Bureau national de l'ozone relève de l'Autorité publique environnementale. Ses travaux sont supervisés par un cadre supérieur de l'Autorité, le président du Comité national de l'ozone et le directeur du service de Surveillance de l'air et du bruit.

### Plan d'action

24. Les principaux objectifs des deux prochaines années seront de coordonner l'élimination des SAO comme indiqué dans le programme de pays, et de mener à terme la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes. La collecte et le traitement de l'information sur la consommation de SAO se poursuivront. Le Bureau national de l'ozone organisera aussi un séminaire sur les hydrocarbures et d'autres activités ciblées de sensibilisation du public.

**Malawi : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : mars 1994	77 000
	Phase II : juil. 1998	51 350
	Phase III : juil. 2000	51 300
	Phase IV : déc. 2003	66 733
	<b>Total</b>	<b>246 433</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase V) :		66 733
Montant recommandé pour approbation (\$US)		66 733
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		66 733
Date d'approbation du programme de pays		Mars 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		1998
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1992) (tonnes PAO)		60,0
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		32,54
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		57,7
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		112,7
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		11,42
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		0,72
f) Annexe E (bromure de méthyle)		20,40
Montant approuvé pour les projets		4 172 075
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		3 072 003
SAO à éliminer (tonnes PAO)		151,2
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		121,0

Rapport périodique

25. Les activités de la phase IV du projet de renforcement des institutions au Malawi se sont déroulées de façon satisfaisante. Le principal objectif a été de réaliser la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Les Amendements de Montréal et de Beijing ont été ratifiés. Le Bureau national de l'ozone a participé au renforcement de la réglementation sur les SAO, qui a été publiée dans la gazette et mise en vigueur. Le Malawi s'attend à être en conformité aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Le Malawi est aussi en voie de mettre en œuvre un projet d'élimination du bromure de méthyle, et 111 tonnes PAO de bromure de méthyle ont été éliminées dans le secteur du tabac. Les agents de douane et les techniciens en réfrigération ont été formés. Les données sur les SAO ont été recueillies et communiquées. Une campagne de sensibilisation et d'information du public a aussi été menée.

26. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère des Mines, des Ressources naturelles et de l'Environnement. Le plan d'action fait partie du programme de développement (projet d'investissement du secteur public) et le projet de renforcement des institutions est compris dans le plan stratégique du ministère des Affaires environnementales.

Plan d'action

27. Le principal objectif de la prochaine période sera de maintenir la conformité aux mesures de réglementation des SAO et de réaliser les futures réductions. Toutes les activités du Bureau de l'ozone seront maintenues, et la campagne de sensibilisation du public se poursuivra. Une plus grande collaboration avec les organismes locaux dans le but de contribuer à la protection de la couche d'ozone est envisagée. Les données sur la consommation de SAO seront de nouveau recueillies et communiquées.

**Micronésie : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant déjà reçu pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : mars 2002	34 000
	<b>Total</b>	<b>34 000</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase II) :		15 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		15 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		15 000
Date d'approbation du programme de pays		Mars 2002
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO)		1,2
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		1,81



Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	1,44
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,37
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets	74 680
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	44 466
SAO à éliminer (tonnes PAO)	-
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	-

### Rapport périodique

28. Les activités de la phase I du projet de renforcement des institutions dans les États fédérés de Micronésie se sont déroulées de façon satisfaisante. Le Centre national de conformité a été créé. Le principal objectif a été de réviser les mesures législatives existantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre une réglementation nationale pour contrôler la consommation de SAO. La réglementation sur les SAO sera proposée au congrès par l'entremise du président, aux fins d'approbation, à sa prochaine réunion, en octobre 2005. Le plus grand succès a été le programme T3 qui a permis la tenue de cours de formation. La sensibilisation a été accrue.

29. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère des Affaires économiques, de l'Environnement et du Développement durable, qui tient le rôle de Secrétariat du Conseil présidentiel sur le développement durable, un comité consultatif de niveau ministériel.

### Plan d'action

30. Le principal objectif de la prochaine période sera d'assurer le suivi de la réglementation sur les SAO et de mettre en œuvre des programmes de formation pour les agents de douane et les techniciens en réfrigération. D'autres équipements de récupération et de recyclage seront achetés. Les activités de sensibilisation aux SAO seront intensifiées au moyen de rencontres avec les décideurs, de visites dans les écoles et de la création d'un bulletin d'information sur les SAO.

**Namibie : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : nov. 1995	61 765
	Phase II : juil. 2000	41 177
	Phase III : déc. 2003	53 530
	<b>Total</b>	<b>156 472</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase IV) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Nov. 1995
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		2000
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)		41,5
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		7,7
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		21,9
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		8,3
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,8
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		7,7
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		-
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets		640 233
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		463 244
SAO à éliminer (tonnes PAO)		15,9
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		5,4

Rapport périodique

31. Les activités des deux années du projet de renforcement des institutions en Namibie se sont déroulées de façon satisfaisante. Les principaux objectifs ont été de d'élaborer et de mettre en œuvre une réglementation sur les SAO, qui a été publiée dans la gazette et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'adoption de la réglementation sur les SAO a permis de repérer au moins cinq cas de commerce illicite et de réduire les SAO de façon substantielle. Neuf techniciens en réfrigération et 138 agents de douane ont été formés. Des programmes de sensibilisation du public ont été menés, et des milliers d'affiches et de livrets ont été distribués.

32. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère du Commerce et de l'Industrie. Le Bureau national de l'ozone mène ses activités sous la supervision directe du directeur adjoint de

la planification industrielle, et le coordonnateur du Bureau national de l'ozone agit à titre de conseiller auprès du gouvernement pour les questions liées à la couche d'ozone.

### Plan d'action

33. Les principaux objectifs de la prochaine période seront d'appliquer à la lettre la réglementation sur les SAO au moyen d'un système de permis et de l'attribution de quotas, et de ratifier les Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal. Les activités de récupération et de recyclage se poursuivront, tout comme la collecte et le traitement des données. Des programmes pour les utilisateurs finaux, plus particulièrement des mesures d'incitation pour la reconversion d'installations qui fonctionnent au CFC, seront élaborés. La campagne de sensibilisation du public sera intensifiée.

### **Niger : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : déc. 1994	74 800
	Phase II : nov. 1998	50 000
	Phase III : mars 2001	50 000
	Phase IV : déc. 2003	64 827
	<b>Total</b>	<b>239 627</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase V) :		64 827
Montant recommandé pour approbation (\$US)		64 827
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		64 827
Date d'approbation du programme de pays		Déc. 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		1999
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)		18,30
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		23,79
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		32,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		-
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		22,99
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		0,80
f) Annexe E (bromure de méthyle)		0
Montant approuvé pour les projets		666 223
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		496 884
SAO à éliminer (tonnes PAO)		5,8
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		6,0

Rapport périodique

34. Les activités de la phase IV du projet de renforcement des institutions au Niger se sont déroulées de façon satisfaisante. Les principaux objectifs du projet ont été de mettre en place les mesures législatives pertinentes et le système de permis pour la réglementation des SAO. La ratification de l'Amendement de Beijing a été proposée au gouvernement. Un système de permis d'importation de SAO a été harmonisé et une association de réfrigération a été formée. Les programmes de formation relevant de la phase II du plan de gestion des frigorigènes, destinés aux agents de douane et aux techniciens en réfrigération ont été exécutés et ont donné lieu à la formation de 20 agents de douane et 25 techniciens en réfrigération. Des bureaux de récupération et de recyclage ont été créés dans trois centres régionaux, et la récupération et le recyclage du R12 a débuté. De l'information sur la couche d'ozone a été publiée dans les journaux spécialisés et d'autres activités de sensibilisation ont été menées, comme par exemple la célébration de la Journée de l'ozone et la radiodiffusion d'entrevues.

35. Le chef du Bureau national de l'ozone occupe un poste important au sein de l'administration centrale et il est en mesure d'influencer les décideurs en matière de protection de la couche d'ozone. Le chef du Bureau national de l'ozone accompagne le ministre à l'Assemblée nationale afin de défendre les textes juridiques sur la ratification d'accords pour la protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

36. Les principaux objectifs des deux prochaines années seront de mettre en œuvre la réglementation sur les SAO au niveau régional et de respecter l'échéance pour les SAO jusqu'à ce que les SAO soient complètement éliminées. L'exécution du projet sur le bromure de méthyle ainsi que du plan de gestion des frigorigènes est une autre priorité. Des programmes de formation devraient être menés pour 70 agents de douane et 200 techniciens en réfrigération, et un autre bureau régional de recyclage sera créé.

**Saint-Kitts-et-Nevis : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : févr. 1997	30 000
	Phase II : avril 2004	13 000
	<b>Total</b>	<b>43 000</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase III) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Févr. 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		1998
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		5,00
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		3,87

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	3,70
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,3
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	3,33
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	0,49
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,05
Montant approuvé pour les projets	247 475
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	187 125
SAO à éliminer (tonnes PAO)	2,0
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	0,0

### Rapport périodique

37. Les activités de la phase II du projet de renforcement des institutions de Saint-Kitts-et-Nevis se sont déroulées de façon satisfaisante. Le principal objectif a été de mettre en œuvre les politiques et la réglementation connexes, le programme de formation des agents de douane et le projet de récupération et de recyclage. Les mesures visant à accélérer l'élimination des SAO ont été coordonnées, promues et surveillées. Le Bureau national de l'ozone a assuré la liaison entre la Fédération et les autres parties et organes créés en vertu du Protocole. L'information sur les questions entourant la protection de la couche d'ozone a été recueillie, analysée et diffusée.

38. Le Bureau national de l'ozone relève du service de l'Aménagement matériel et de l'environnement du ministère du Développement durable. L'administrateur du Bureau national de l'ozone est le correspondant pour tout ce qui a trait à la couche d'ozone. Un adjoint à l'administrateur du Bureau national de l'ozone a été nommé.

### Plan d'action

39. Le principal objectif pour la prochaine période sera de mettre sur pied et d'appliquer le système de permis de SAO. Un plan de gestion de l'élimination finale sera préparé, présenté et mis en œuvre. Les programmes de formation des agents de douane et des techniciens en frigorigènes seront menés. Trente agents de douane et 20 techniciens en réfrigération seront formés. Les activités de sensibilisation du public et éducatives se poursuivront.

**Samoa : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : mai 1997	30,000
	Phase II : avril 2003	26,000
	<b>Total</b>	<b>56,000</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase III) :		60,000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60,000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60,000
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		1998
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		4.4
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2003)		0.2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		4.5
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		-
Consommation la plus récente de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		-
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		0.2
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets		226,136
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		218,107
SAO à éliminer (tonnes PAO)		-
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		-

**Rapport périodique**

40. Les activités de la phase II du projet de renforcement des institutions en Samoa se sont déroulées de façon satisfaisante. Les principaux objectifs ont été de réduire et d'éliminer les SAO en contrôlant les importations de SAO, et par le fait même, la consommation et l'utilisation de SAO par les utilisateurs finaux, au moyen d'un système de permis. L'élaboration d'instruments juridiques pour réglementer et surveiller les importations et la consommation de SAO a contribué à éliminer les CFC. Le système de permis a obtenu de l'appui et la réglementation sur la protection de la couche d'ozone a été adoptée par le cabinet. Le contenu de la base de données sur les SAO a été mis au point mais la base de données demeure néanmoins incomplète. Les programmes de sensibilisation visant à informer le public se sont poursuivis, de même que les activités visant à informer les importateurs, les utilisateurs finaux et le grand public sur des questions liées à la couche d'ozone.

41. Le Bureau national de l’ozone relève de l’administration locale. Le Bureau national de l’ozone joue un rôle de premier plan dans la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités comprises dans le programme de pays, plus particulièrement les activités de renforcement des institutions du plan de gestion des frigorigènes.

### Plan d’action

42. Les principaux objectifs de la prochaine période seront de mettre en œuvre des mesures juridiques afin de réaliser la conformité au calendrier d’élimination. Les mesures juridiques contrôleront les importations et le système de permis assurera l’efficacité du cadre juridique. La révision du plan de gestion des frigorigènes et du plan d’action national pour la conformité est une autre activité importante pour assurer une élimination coordonnée et durable des CFC. La sensibilisation du public sera intensifiée et la Journée de l’ozone sera célébrée.

### **Sénégal : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d’exécution :		PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : nov. 1993	175 000
	Phase II : nov. 1997	117 000
	Phase III : nov. 1999	117 000
	Phase IV : mars. 2002	152 100
	Phase V : déc. 2003	152 100
	<b>Total</b>	<b>713 200</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase VI) :		152 100
Montant recommandé pour approbation (\$US)		152 100
Coûts d’appui à l’agence (\$US)		-
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		152 100
Date d’approbation du programme de pays		Nov. 1993
Date d’approbation de la mise à jour du programme de pays (s’il y a lieu)		2000
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)		101,50
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		49,37
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l’annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		155,8
b) Groupe II de l’annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		-
c) Groupe II de l’annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l’annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		53,2
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l’annexe A (CFC)		40,00
b) Groupe II de l’annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l’annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l’annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l’annexe C (HCFC)		9,37
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets		1 432 819
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		1 353 692
SAO à éliminer (tonnes PAO)		41,8
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		41,8

Rapport périodique

43. Les activités de la phase V du projet de renforcement des institutions du Sénégal se sont déroulées de façon satisfaisante. La réglementation sur les importations de SAO a été appliquée. Des études et des études de cas pertinentes sur l'efficacité de la réglementation sur l'importation des SAO ont aussi été entreprises. Des activités de formation particulières ont été mises en œuvre pour les techniciens en réfrigération et les agents de douane. Le projet d'adaptation aux hydrocarbures a été entrepris en 2003 et l'adaptation va bon train. Quatre cours de formation ont été données dans ce contexte à l'échelle du pays. Le maintien de la campagne de sensibilisation a consisté en la distribution de matériel informatif au public et des entretiens réguliers à la radio et à la télévision.

44. Le Bureau national de l'ozone relève du ministère de l'Environnement et de l'Assainissement. Le coordonnateur du Bureau national de l'ozone est aussi directeur adjoint de l'environnement, ce qui facilite l'accès aux décideurs.

Plan d'action

45. Les principaux objectifs du Bureau national de l'ozone pour la prochaine période seront de poursuivre son travail avec les techniciens en réfrigération et les industries, de même qu'avec le secteur de l'information. L'adaptation des installations se poursuivra. Des solutions écologiques sont en voie d'élaboration et de mise en œuvre. Le programme d'élimination du bromure de méthyle se poursuivra tout comme le projet d'adaptation aux hydrocarbures, entrepris avec l'assistance du gouvernement de la Suisse. Une campagne de sensibilisation au bromure de méthyle est également prévue.

**Sierra Leone : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 2002 (un an)	26,000
Phase II : déc. 2003	85,800
<b>Total</b>	<b>111,800</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase III) :	96,890
Montant recommandé pour approbation (\$US)	96,890
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	96,890
Date d'approbation du programme de pays	Déc. 2003
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO)	75.00
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)	87.42



Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	78.6
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	16.0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2.6
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	2.6
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	64.53
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	18.45
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	2.44
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	0
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	1.64
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0.36
Montant approuvé pour les projets	660,021
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	49,200
SAO à éliminer (tonnes PAO)	13.9
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	0

### Rapport périodique

46. Les activités de la phase II du projet de renforcement des institutions en Sierra Leone se sont déroulées de façon satisfaisante. Un des principaux objectifs du Bureau national de l'ozone a été de faire participer les décideurs et les responsables des politiques à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une réglementation sur les SAO, qui a été élaborée avec succès et approuvée par le cabinet. Le Bureau national de l'ozone a mis en œuvre des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération. Des associations et des réseaux de techniciens en réfrigération ont été créés. Vingt techniciens ont reçu une formation en technologie d'adaptation. La compilation et le traitement des données annuelles sur la consommation de SAO ont été mis sur pied. Le Bureau national de l'ozone a réussi à hausser le niveau de sensibilisation aux questions entourant la couche d'ozone, ce qui a donné lieu à une réduction des importations de SAO et à une amélioration des pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération.

47. Le Bureau national de l'ozone relève du service de Protection de l'environnement du ministère des Terres, de l'Aménagement rural et de l'Environnement. Le chef du service de Protection de l'environnement est le supérieur immédiat du Bureau de l'ozone. Le service de Protection de l'environnement et le service des Forêts ont été fusionnés pour former la Commission nationale sur l'environnement et les forêts. Le commissaire relève directement du président de la Sierra Leone. Le Comité consultatif national sur la couche d'ozone réunit des représentants de plusieurs ministères, universités, instituts de recherche et autres agences, dont la collaboration est essentielle à la réalisation du calendrier national d'élimination des SAO.

### Plan d'action

48. Le Bureau national de l'ozone a comme rôle d'assurer le respect des mesures de réglementation du Protocole de Montréal et de réaliser les futures éliminations au moyen d'activités telles que la mise en œuvre du programme de secteur des utilisateurs finaux sur l'adaptation, et d'accélérer la mise en œuvre des projets d'élimination des SAO. De plus amples

activités de sensibilisation et la mise en œuvre de programmes d'incitation sont prévues dans les secteurs de la réfrigération, des halons et du bromure de méthyle, à l'intention des parties prenantes, des utilisateurs finaux et du grand public. L'utilisation de solutions de remplacement des SAO fera l'objet d'une promotion intensive au moyen de campagnes d'information afin d'éliminer efficacement ces substances. La surveillance et la collecte continues des données sur la consommation de SAO se poursuivront.

### Tonga : renouvellement du renforcement des institutions

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant déjà reçu pour le renforcement des institutions (\$US) :	Phase I : mars 2002	19 700
	<b>Total</b>	<b>19 700</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase II) :		15 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		15 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		15 000
Date d'approbation du programme de pays		Mars 2002
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		-
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO)		0,8
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)		0,09
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		1,3
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,2
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		-
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)		-
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		0,09
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets		62 640
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :		34 883
SAO à éliminer (tonnes PAO)		-
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)		-

### Rapport périodique

49. Les activités de la phase I du projet de renforcement des institutions au Tonga se sont déroulées de façon satisfaisante. Le Centre national de conformité a été créé. Les objectifs immédiats ont été de réviser les mesures législatives existantes et d'élaborer une réglementation nationale pour le contrôle des SAO. Le projet de loi sur les SAO a été examiné et est prêt à être présenté au comité juridique, et ensuite au Parlement aux fins d'adoption. Un atelier de

formation des formateurs a eu lieu en septembre 2003. Des programmes de formation pour les techniciens en réfrigération et les agents de douane ont aussi été entrepris.

50. Le Bureau national de l'ozone relève de l'administration nationale. Il a comme rôle principal de mettre en œuvre le plan d'action national sur la conformité en vertu du programme et des activités approuvés par le Comité consultatif national sur la couche d'ozone.

### Plan d'action

51. Les principaux objectifs au cours de la prochaine période seront de continuer à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures législatives et de la réglementation sur les SAO. Les activités liées à la formation des agents de douane et des techniciens locaux sur les bonnes pratiques en réfrigération se poursuivront. De plus, de nouvelles solutions de remplacement des SAO sont prévues, le R12 sera éliminé et le commerce illicite sera contrôlé grâce à un système de permis.

### **Yémen : renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà reçus pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : juil. 1998	120,000
Phase II : déc. 2001	118,000
Phase III : déc. 2003	104,000
<b>Total</b>	<b>342,000</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) (phase IV) :	104,000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	104,000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	104,000
Date d'approbation du programme de pays	Juil. 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	2000
Consommation totale de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)	332.1
Consommation totale de SAO rapportée la plus récente (2004)	855.98
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,796.1
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	140.0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	0.9
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	54.5
Consommation la plus récente de substances réglementées (2004) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	746.24
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	4.60
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'annexe B (1,1,1-trichloroéthane)	0.44
e) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	62.70
f) Annexe E (bromure de méthyle)	42.00
Montant approuvé pour les projets	3,797,652
Montant décaissé (en date de septembre 2005) (\$US) :	2,632,865
SAO à éliminer (tonnes PAO)	422.0
SAO éliminées (en date de septembre 2005) (tonnes PAO)	192.7

### Rapport périodique

52. Les activités de la phase III du projet de renforcement des institutions au Yémen se sont déroulées de façon satisfaisante. Les mesures législatives pour contrôler les importations et les exportations de SAO ont été élaborées et ont fait l'objet de discussions avec différentes parties prenantes, et le rapport pour la modification de la valeur de référence pour les CFC, les halons et le bromure de méthyle a été mis au point. Deux agents de douane ont participé aux cours de formation tenus au Koweït et en Syrie, et des techniciens en réfrigération ont participé à un atelier au Liban et en Jordanie. Il y a eu plusieurs réunions pour coordonner la formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane. La formation sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle a débuté. Plusieurs numéros du bulletin de l'ozone ont été publiés et distribués aux organismes gouvernementaux, aux organismes non gouvernementaux et aux secteurs qui consomment des SAO. Un atelier d'un jour sur les halons a été organisé pour les officiers militaires, et des conférences pour les étudiants ont aussi eu lieu. D'autres activités de sensibilisation ont été menées, comme par exemple la conférence de presse de la Journée de l'ozone au ministère de l'Eau et de l'Environnement, et un atelier sur les questions liées à la couche d'ozone, dans le nord du pays.

53. Le Bureau national de l'ozone relève de l'Autorité de la protection de l'environnement et entretient un lien direct avec les autorités locales, les organismes non gouvernementaux, les institutions et les entreprises privées, et avec des institutions et des organisations internationales et régionales.

### Plan d'action

54. Le principal objectif des deux prochaines années sera d'appliquer efficacement le système de réglementation des SAO. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour l'adoption de l'Amendement de Beijing. Les autres activités prévues sont liées à l'établissement du système de quotas en collaboration avec le ministère de l'Eau et de l'Environnement, de même que la mise en œuvre du système de permis. Un programme de formation des agents de douane sera élaboré et mis en œuvre, des cours de formation seront organisés pour les techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, et une formation sera offerte aux agriculteurs sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle. Un atelier de formation sera organisé sur l'élimination du tétrachlorure de carbone et du 1,1,1-trichloroéthane. Les activités de sensibilisation du public, plus particulièrement la production et la distribution de matériel de sensibilisation, se poursuivront.

## Annexe II

### POINTS DE VUE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUELEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 47<sup>e</sup> RÉUNION

#### *Bahreïn*

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Bahreïn et prend note, avec reconnaissance, que le Bahreïn a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le Bahreïn a complètement éliminé sa consommation de halons. Le Comité exécutif prend note également que le Bahreïn a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment le maintien d'une étroite collaboration au chapitre des contrôles douaniers des SAO, et la collecte et l'analyse des données sur les importations et les exportations de SAO. Les projets d'élimination approuvés ont été gérés et ont fait l'objet d'une surveillance, et des campagnes et des séminaires précis de sensibilisation du public ont été organisés. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Bahreïn poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *Bolivie*

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Bolivie et prend note, avec reconnaissance, que la Bolivie a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 (dans les délais prescrits) qui révèlent des progrès envers la réalisation de l'objectif de réduction de 50 pour cent de la consommation de CFC en 2005. Le Comité exécutif prend note également que la Bolivie a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'élaboration des lignes directrices de la stratégie nationale d'élimination et la mise en vigueur de la réglementation sur la gestion écologique des SAO. Deux nouvelles distributrices de mousse sans CFC ont été mises en service, 230 agents de douane et 265 techniciens en frigorigènes ont été formés, et des activités de sensibilisation ciblées ont été entreprises. Trois instituts de formation technique ont reçu des nouveaux laboratoires équipés de la nouvelle technologie. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, la Bolivie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'elle réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *Cambodge*

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Cambodge et prend note, avec reconnaissance, que le Cambodge a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le

Cambodge demeure en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que le Cambodge a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'adoption de trois décrets secondaires sur la gestion des SAO et la mise en place de mécanismes pour assurer sa capacité à contrôler et à surveiller les importations de SAO et à rapporter des données exactes sur la consommation de SAO. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Cambodge poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *Cameroun*

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Cameroun et prend note, avec reconnaissance, que le Cameroun a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le Cameroun demeure en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC et qu'il a réalisé une importante réduction de sa consommation de bromure de méthyle. Le Comité exécutif prend note également que le Cameroun a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la surveillance, par le Bureau national de l'ozone, de l'achèvement des projets des secteurs de la réfrigération et des mousses, de même que du projet de banque de halons. Le Bureau national de l'ozone a également organisé des programmes de formation des agents de douanes et des techniciens en réfrigération, de même que pour les utilisateurs finaux de bromure de méthyle. Des campagnes de sensibilisation du public ont aussi été entreprises. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Cameroun poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *Croatie*

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Croatie et prend note, avec reconnaissance, que le Cameroun a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que la Croatie a accompli des progrès considérables dans son programme d'élimination des SAO en réalisant 85 pour cent de réduction de sa consommation de CFC et l'élimination complète de sa consommation de halons. Le Comité exécutif prend note également que la Croatie a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'élaboration et la présentation au gouvernement, pour approbation, d'un nouveau règlement administratif sur l'amélioration du système de permis. Trois centres régionaux de récupération et de recyclage ont été créés, et de l'équipement de démonstration a été distribué dans huit écoles de formation professionnelle. Plus de 900 techniciens en réfrigération et en climatisation ont été formés, et plus de 600 permis ont été émis à des techniciens d'entretien. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, la Croatie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son

plan de gestion des frigorigènes et qu'elle réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *République populaire démocratique de Corée*

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée et prend note que la République populaire démocratique de Corée a rapporté une consommation de CFC pour 2004 inférieure à sa valeur de référence pour les CFC et que le pays se dirige vers la réalisation de l'objectif de réduction de 50 pour cent en 2005. Le Comité exécutif s'inquiète toutefois du fait que la consommation de tétrachlorure de carbone rapportée par la République populaire démocratique de Corée pour l'année 2004 n'est que de 15 pour cent inférieure à sa consommation de référence et qu'en conséquence, la République populaire démocratique de Corée pourrait éprouver de la difficulté à atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent en 2005. Cependant, le Comité exécutif prend note que la République populaire démocratique de Corée a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment en améliorant les mesures législatives existantes, et en mettant sur pied un système de permis d'importation des SAO et un système d'accréditation des techniciens. Des activités de formation précises ont eu lieu, et 140 techniciens en frigorigènes et 100 agents de douane ont été formés. Le matériel de sensibilisation a été distribué aux médias imprimés et aux stations de télévision aux fins de diffusion. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, la République populaire démocratique de Corée poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'elle réduira sa consommation actuelle de SAO, plus particulièrement de tétrachlorure de carbone, avec un succès retentissant.

#### *Jamaïque*

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Jamaïque et prend note, avec reconnaissance, que la Jamaïque a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que la Jamaïque a réalisé d'énormes progrès dans l'élimination des SAO, qu'elle a presque atteint l'objectif de réduction de 2007 et qu'elle a complètement éliminé sa consommation de halons, de tétrachlorure de carbone et de 1,1,1-trichloroéthane. La Jamaïque a aussi réduit sa consommation de bromure de méthyle de 70 pour cent. La Jamaïque a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Le Comité exécutif prend note, notamment, que la Jamaïque a adopté la Loi sur la protection de la couche d'ozone et qu'elle est en voie d'élaborer une réglementation et un Code de pratique pour l'industrie de la réfrigération, que le plan de gestion des frigorigènes a été examiné et que sa mise en œuvre a débuté, et que le plan de gestion de l'élimination finale a été mis à jour. Les activités de formation ciblées, les programmes de sensibilisation du public et un programme d'incitation pour les utilisateurs finaux ont également été entrepris. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, la Jamaïque poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'elle réduira davantage sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

*Koweït*

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Koweït et prend note, avec reconnaissance, que le Koweït a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le Koweït a atteint son niveau de consommation réduite de CFC pour 2005. Le Comité exécutif prend note également que le Koweït a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO et qu'il a éliminé sa consommation de halons. Ces mesures comprennent, notamment, l'organisation de séances de formation des agents de douane et des techniciens en frigorigènes, et la poursuite de la formation sur les bonnes pratiques en réfrigération. Les données sur la consommation de SAO ont été recueillies et traitées. La sensibilisation aux SAO a été accrue à l'échelle nationale, et l'information sur les nouvelles technologies et les solutions de remplacement a été distribuée. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Koweït poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

*Malawi*

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Malawi et prend note, avec reconnaissance, que le Malawi a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le pays est en voie d'atteindre l'objectif de réduction de CFC de 85 pour cent, car la consommation de 2004 représente déjà 80 pour cent de réduction. Le Comité exécutif prend note également que le Malawi a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de bromure de méthyle et qu'il a déjà réduit sa consommation de 80 pour cent. L'application de la réglementation sur les SAO a été resserrée, les agents de douane et les techniciens en réfrigération ont été formés, et une campagne de sensibilisation et d'information du public a été lancée. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Malawi poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il connaîtra un succès retentissant dans l'élimination complète de sa consommation de SAO.

*Namibie*

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Namibie et prend note, avec reconnaissance, que la Namibie a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent un progrès important dans l'élimination des SAO, notamment une réduction de 65 pour cent de la consommation de CFC et l'élimination complète de la consommation de halons et de bromure de méthyle. Le Comité exécutif prend note également que la Namibie a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'entrée en vigueur de sa réglementation sur les SAO le 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'adoption de la réglementation sur les SAO a permis de repérer au moins cinq cas de commerce illicite et de réaliser une réduction importante des SAO. Neuf techniciens en



réfrigération et 138 agents de douane ont été formés. Les programmes de sensibilisation du public ont été menés et des milliers d'affiches et de livrets ont été distribués. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, la Namibie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'elle connaîtra un succès retentissant dans l'élimination complète de sa consommation de CFC.

#### *Niger*

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Niger et prend note, avec reconnaissance, que le Niger a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le Niger demeure en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que le Niger a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de CFC, notamment la mise en place d'une réglementation et d'un système de permis pertinents pour le contrôle des SAO. Le gouvernement a entrepris les procédures pour la ratification de l'Amendement de Beijing. Les programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération ont aussi été réalisés. La récupération et le recyclage du CFC-12 ont débuté, et des centres de récupération et de recyclage ont été créés à Niamey, Maradi et Zinder. De l'information sur la couche d'ozone a été publiée dans les journaux spécialisés, et d'autres activités de sensibilisation ont été menées. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Niger poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *Saint-Kitts-et-Nevis*

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de Saint-Kitts-et-Nevis et prend note que Saint-Kitts-et-Nevis a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le pays demeure en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que Saint-Kitts-et-Nevis a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la mise en œuvre de politiques et d'une réglementation pertinentes, du programme de formation des agents de douane, et du projet de récupération et de recyclage. Les mesures entreprises pour accélérer l'élimination des SAO ont été coordonnées, promues et surveillées. L'information sur les enjeux de la protection de la couche d'ozone a été recueillie, analysée et diffusée. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, Saint-Kitts-et-Nevis poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

#### *Samoa*

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Samoa et s'inquiète du fait que le Samoa n'avait pas encore communiqué ses données pour l'année 2004 en date d'octobre 2005. Le Comité exécutif prend note, néanmoins, que le Samoa a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet

de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'élaboration d'instruments juridiques pour contrôler et surveiller les importations et la consommation de SAO, et la collaboration à l'élimination des CFC. Le système de permis a obtenu un appui et le cabinet a adopté la réglementation sur la protection de la couche d'ozone. Une base de données pour les SAO n'a pas encore été créée mais son contenu a été mis au point. Les programmes de sensibilisation du public se sont poursuivis, tout comme les activités pour informer les importateurs, les utilisateurs finaux et le grand public sur les enjeux associés à la couche d'ozone. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Samoa poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

### *Sénégal*

14. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Sénégal et prend note, avec reconnaissance, que le Sénégal a rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 qui révèlent que le pays a réalisé d'importants progrès dans l'élimination de sa consommation de SAO. Le Sénégal a réduit sa consommation de CFC de 75 pour cent et a complètement éliminé sa consommation de bromure de méthyle. Le Comité exécutif prend note également que le Sénégal a pris des mesures importantes, notamment l'application d'une réglementation sur les importations de SAO. Des études et des études de cas sur l'efficacité de la réglementation sur les importations de SAO, et la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération ont été entreprises, et les campagnes de sensibilisation comprenant la distribution de matériel d'information au public et des entretiens périodiques à la radio et à la télévision se sont poursuivies. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Sénégal poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, de même que ses progrès envers l'élimination complète de sa consommation actuelle de CFC.

### *Sierra Leone*

15. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Sierra Leone et prend note, avec inquiétude, que la Sierra Leone a rapporté une consommation de halons en 2004 supérieure à sa valeur de référence, ce qui risque de placer la Sierra Leone en situation de non-conformité par rapport aux mesures de réglementation des halons du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif note toutefois que la Sierra Leone a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, et que les données transmises indiquent que la Sierra Leone a réussi à demeurer conforme à l'échéance de la consommation de CFC. De plus, la réglementation a été élaborée avec succès et approuvée par le cabinet, et le Bureau national de l'ozone a mis en œuvre des programmes de formation des agents de douane et une formation sur les bonnes pratiques en réfrigération. Des associations et des réseaux d'employés en réfrigération ont été formés, et 20 techniciens ont reçu une formation en technologie d'adaptation. Le Bureau national de l'ozone a réussi à hausser le niveau de sensibilisation aux questions liées à la couche d'ozone, ce qui a donné lieu à une réduction des

importations de SAO. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, la Sierra Leone poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'elle réduira sa consommation actuelle de CFC avec un succès retentissant.

### *Yémen*

16. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Yémen et prend note, avec inquiétude, que le Yémen n'avait pas encore rapporté au Secrétariat de l'ozone ses données pour 2004 en date du 30 septembre 2005. Cependant, le Comité exécutif a pris note que les données sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de pays transmises au Secrétariat du Fonds révèlent que le Yémen semble avoir réalisé d'importants progrès dans l'élimination des SAO. Le Yémen semble avoir presque complètement éliminé sa consommation de halons et près de 70 pour cent de sa consommation de CFC, dépassant ainsi les 50 pour cent de réduction requis en 2005. Le Yémen a pris des mesures importantes dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'élaboration de mesures législatives pour le contrôle des importations et des exportations de SAO et les discussions à ce sujet par les différentes parties prenantes, et la mise au point du rapport pour la modification de sa valeur de référence pour les CFC, les halons et le bromure de méthyle. La formation sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle a été effectuée, et des activités de sensibilisation spécialisée ont été offertes. Le Comité exécutif s'attend donc qu'au cours des deux prochaines années, le Yémen poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes et qu'il réduira davantage sa consommation de CFC et de bromure de méthyle avec un succès retentissant.

-----



**UNEP**  
**2005 WORK PROGRAMME AMENDMENT**

PRESENTED TO THE  
47TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE  
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION  
OF THE MONTREAL PROTOCOL

SEPTEMBER 2005

## UNEP 2005 WORK PROGRAMME AMENDMENT

September 2005

### SUMMARY

- I. Consistent with its 2005-2007 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2005 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 47<sup>th</sup> meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)*
1	Afghanistan: Implementation of the NPP - Institutional strengthening project phase 1 (2 years)	BP 2005	150,000
2	Afghanistan: Implementation of the NPP - Customs training	BP 2005	75,000
3	Afghanistan: Implementation of the NPP - Training in good practices in refrigeration	BP 2005	150,000
4	Afghanistan: Implementation of the NPP – Monitoring and evaluation policy component	BP 2005	100,000
5	Implementation of the NPP DPR Korea: Preparation of halon management plan	BP 2005	40,000
6	Implementation of the NPP DPR Korea: Development of enforcement measures for laws and regulations of ODS phase-out and awareness raising	BP 2005	46,000
7	Implementation of the NPP DPR Korea: Train the trainer programme for refrigeration service technicians	BP 2005	138,000
8	Implementation of the NPP DPR Korea: Enforcement centre for CFC import control	BP 2005	204,000
9	Implementation of the NPP DPR Korea: Monitoring and evaluation of the TPMP activities	BP 2005	100,000
10	Implementation of the TPMP Fiji: Enforcement component	BP 2005	151,000
11	Implementation of the TPMP Fiji: Training component	BP 2005	50,600
12	Implementation of the TPMP Fiji: Public awareness for end-users	BP 2005	22,000
13	Implementation of the TPMP Fiji: Monitoring component	BP 2005	101,200
14	Implementation of the RMP Update Madagascar: Training for customs officers.	BP 2005	22,000

15	Implementation of the RMP Update for Madagascar: Training for refrigeration servicing technicians.	BP 2005	25,000
16	Implementation of the TPMP Saint Vincent and the Grenadines	BP 2005	67,000
17	Methyl bromide communication programme: Sierra Leone	BP 2005	50,000
18	Methyl bromide communication programme: Burkina Faso, Rwanda, Seychelles, Tanzania	BP 2005	60,000
19	Kyrgyzstan compliance assistance in Halons in the military sector	BP 2005	46,000
20	Technical assistance in CTC management: Nepal	BP 2005	40,000
21	Eritrea: Institutional strengthening project (Start-up funding for setting up NOU)	BP2005	40,000
22	Eritrea: CP/RMP preparation	BP 2005	40,000
23	TPMP preparation requests for Burkina Faso, Comoros	BP2005	50,000
24	Updating UNEP's customs training manual	BP 2005	200,000
25	Institutional strengthening renewals for Bahrain, Bolivia, Cambodia, Cameroon, Croatia, DPR Korea, Fiji, Jamaica, Kuwait, Malawi, Micronesia, Namibia, Niger, Saint Kitts and Nevis, Samoa, Senegal, Sierra Leone, Tonga, Yemen (19).	BP 2005	1,492,195
26	Methyl Bromide project for Fiji	BP 2005	65,000
27	Training and Capacity Building through Farmer Field School for Sustaining Methyl Bromide Phase out Achievements in Africa	BP 2005	1,796,700
28	China Servicing Sector Phaseout Plan 2 <sup>nd</sup> tranche	BP 2005	230,000
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>5,551,695</b>

\*All amounts exclude project support costs.

\*\* This amount is being requested only for start-up activities for this project.

II. There are 7 additional activities for UNEP at this time which are included in the projects being presented to the Executive Committee by other Implementing or Bilateral Agency.

No	Project Title	Submitting Agency	Funding level (US\$)*
1	Technical assistance to support the methyl bromide phase out in Honduras using grafting as alternative.	Spain	64,071
2	Technical assistance to support the methyl bromide phase out in Guatemala using grafting as alternative.	Spain	64,071

3	Technical assistance to phase out the use of methyl bromide in Paraguay	Spain	40,000
4	Mongolia TPMP UNEP components	Japan	50,000
5	Policy assistance to Portuguese-speaking countries	Portugal	90,000
	<b>Total</b>		<b>308,142</b>

\*All amounts exclude project support costs.

The activities proposed in this Amendment follow the latest applicable guidelines approved by the Executive Committee including relevant decisions taken at the 46<sup>th</sup> meeting.



**1 Title:** *Afghanistan: Implementation of the NPP - Institutional strengthening project phase 1 (for 2 years)*

*Background*

This project is part of UNEP's 2005 Business Plan. The National Ozone Unit has been established through MLF funding of US\$60,000 and will be further strengthened under the NEPA for the purpose of overseeing the activities relating to the implementation of the country program to enable the country to meet its 2007 commitments and prepare for a total phase out in 2010. The NOU will have teams, which will carryout the necessary activities for overseeing the implementation of the Country Programme and Refrigerant Management Plan.

*Objectives:*

National Ozone Unit will inter-alia undertake the following activities:

*Information exchange related*

- Provide information on the Montreal Protocol phase-out schedules regulations and general information to enable Afghanistan to achieve its goals as outlined in the Country Programme and Refrigerant Management Plan as part of the expedited assistance approach for a new Party.
- Provide the public with information on new developments under the Montreal Protocol as well as alternatives to ODS substances in conjunction with various key ministries and organizations.
- Develop and implement specific capacity building and awareness program including networking with the countries in the region.
- Develop information sharing mechanisms on non-ODS technologies in Afghanistan including Annual Trade fair on ozone friendly products. This needs to be done with particular emphasis on technology transfer from India.

*Monitoring and reporting*

- Submit annual reports on the ODS consumption to the Ozone Secretariat of UNEP as per the requirements of the Article 7 of the Montreal Protocol and subsequent MOP decisions on voluntary submissions by 30 June every year.
- Submit annual reports on progress of implementation of Country Programme to the Multilateral Fund Secretariat. as per the decision of the tenth meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund.
- Submit Institutional Strengthening project related reports to UNEP ROAP as per the requirements of the Institutional Strengthening MOU.
- Facilitating implementation of regulations on ODSs.
- Monitor implementation of CP and RMP in Afghanistan.

*Development and implementation of regulations*

- Ensure the legislative framework is in place and enforced;

- Development of legislative system to control both ODS and ODS using products including licensing and quota system.

*Interministerial and industry coordination*

- Liaise with industry, stakeholders, Ministries and government agencies as necessary.

*Project monitoring and control*

- Monitor the various elements of implementation of the Country Program and Refrigerant Management Plan.
- Develop any other projects required for implementing the Country Programme. in co-operation with implementing/funding agencies and prepare required reports.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 24 months (January 2006 – December 2007)

*Cost:* US\$150,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishing an MOU	1-3
Monitoring activities related to reporting and implementation	4-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**2 Title:** *Afghanistan: Implementation of the NPP – Customs training*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* The main objective of the project is to provide training and necessary equipment to customs officers in the following areas:

- 1 Ozone Depletion and Montreal Protocol.
- 2 Identification methods for ODS. mixtures and ODS based equipment.
- 3 Policy and regulations in respect of ODS
- 4 Illegal trade and methods of tracking and controlling
- 5 Recording Imports of ODS and ODS based Equipment
- 6 Enforcement of licensing system for ODS
- 7 Coordination with national and international agencies to control and regulate the imports of ODS and ODS based equipment.

*Expected results and outcome:* It is expected that 320 Customs and trade related officers will be trained enabling the country to effectively implement and monitor the imports and trade of ODS and ODS based equipment.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 24 months (January 2006 – December 2007)

*Cost:* US\$75,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishing an MOU	1-3
Phase 1 training	4-12
Phase 2 training	12-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**3 Title:** *Afghanistan: Implementation of the NPP – Training in good practices in refrigeration*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* The main objectives of the project are to provide training in good refrigeration practices to 400 technicians in the following areas:

- 8 Good servicing and maintenance practices for reducing wastage of refrigerants.
- 9 Learning new techniques for working on Non-ODS based systems.
- 10 Recovery and recycling methods
- 11 Retrofitting of ODS based systems.
- 12 Understanding the policy and regulatory issues.
- 13 Understanding the Montreal Protocol, controlled refrigerants and their effects.

*Expected results and outcome:* It is expected that 800 technicians will be trained through this project which in turn will allow permanent use of good refrigeration service and maintenance practices for systems using ODS as well as non-ODS and the correct handling of new replacement refrigerants.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 24 months (January 2006 – December 2007)

*Cost:* US\$150,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishing an MOU	1-3
Phase 1 training	4-12
Phase 2 training	12-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**4 Title:** *Afghanistan: Implementation of the NPP – Monitoring and evaluation policy component*

*Background*

This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Activities and approach:*

The project will assist the Country in implementation of the Montreal Protocol and the CP/RMP. The project focuses on development of ODS regulations and codes of good practice in refrigeration and their enforcement and monitoring. As per the CP/RMP document there is a significant amount of ODS consumption in Afghanistan. At present there are no ODS regulations to control the imports /consumption of ODS in the country. The project proposes to provide support to the Islamic Republic of Afghanistan through technical support from UNEP. At present there are no controls on imports of ODS and ODS based equipment in the country and there is a danger that in the absence of any regulatory framework obsolete ODS equipment may enter the country. In this regard the project would also support regional interaction between Afghanistan and its neighbours to develop joint strategy and regulations to control the borders.

The regulations will be developed through interaction with various stakeholders such as the Customs department as well as the Ministries of Trade etc. The project envisages the establishment of an enforcement centre that will collect data on the imports and use of ODS as well as ensure compliance of ODS rules and regulations in the country.

Under this project, a further study to control and phase-out halon and CTC use will also be explored.

*Description:*

See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:*

24 months (January 2005 – December 2007)

*Cost:*

US\$100,000 (excluding agency support costs)

*Project*

Task	Date
------	------

*Milestones:*

	(Months after approval)
Establishing an MOU	1-3
Drafting ODS legislation	4-12
Monitoring	13-17
Final report	22-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**5 Title:** *Implementation of the NPP DPR Korea : Preparation of halon management plan*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* To develop a Halon Management Plan that will phase out halon applications and maintain the fire safety of the country.

*Expected results and outcome:* The Halon Management Plan will contain following components:

- 1) Halon application inventory of the country;
- 2) Halon application related fire safety code;
- 3) Good practices in handling of halons;
- 4) Feasibility report on halon bank for the country;
- 5) Halon extinguish system disposal plan
- 6) Ban on application of halon extinguishers and extinguishing system
- 7) Ban on import of halon and halon extinguishing system and extinguishers

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 12 months (January – December 2005)

*Cost:* US\$ 40,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1-3
Establishment of halon inventory	4-12
Stakeholder workshop	4-12
Submission of PCR	6 months after project completion

**6 Title:** *Implementation of the NPP DPR Korea: Development of enforcement measures for laws and regulations of ODS phase-out and awareness raising*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* The main objective of this component is to ensure close monitoring and management of CFC import and export through development of enforcement measures and public awareness.

*Planned activities:* During the preparation of TPMP, it was noted that some servicing personnel in the department stores in Pyongyang had little idea of ODS and ozone issues. Awareness and education campaigns should be continued and strengthened to notify the public of the shortage of the CFC supply in the next few years and the complete phase-out of CFC in 2010 and also to mobilize the support for the phase-out programme.

In order to attain the objectives of the each one of these Projects, a National consultant trained in refrigeration and who have been involved in the implementation of Phase I of RMP will be mandated to collect the data from all the workshops that are included in the Recovery and Recycling Project as well as the other activities in the TPMP Project. As the R&R workshop and the other installations are located all over the country, the budget below includes funds for transportation and logistical arrangements for this activity.

As there are many un-registered small refrigeration repairs shops in the country, untrained servicing personnel should be educated through general awareness outreach program. Through the Halon Management Plan, awareness of fire officials be carried out, and general public would be educated on ozone protection. Therefore, public education campaigning are deemed to be of great importance.

Pursuing the recommendations made by customs officers and refrigeration service technicians who participated in the relevant training workshops for good practice of refrigeration servicing and customs officer training that TV documentary is a very useful tool for education and awareness raising campaign. Almost every urban and many rural household has one TV set. TV program last few hours a day, and TV show time is important for local people for entertainment and education.

With the promulgation of new laws and regulations, the enforcement measures to be developed and mandated during the implementation of TPMP, it is planned to produce a TV series or short programs (15 minutes) to publicize the TPMP implementation and enforcement of related laws and regulations, so that the general public of DPR Korea understands DPR Korea's international commitments and responsibilities of ODS phase out program.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 24 months (January 2006 – December 2007)

*Cost:* US\$ 46,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1-3
National stakeholder workshops	4-12
Development of enforcement measures	13-24
Public awareness	4-24
Monitoring of activities	4-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**7 Title:** *Implementation of the NPP DPR Korea: Train the trainer programme for refrigeration service technicians*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* This training course aims at enabling refrigeration and air conditioning workers to avoid unnecessary losses of CFC during the maintenance, servicing and repair of existing CFC based systems and master the technical skills to service and repair non-CFC systems and strengthening the existing skills of the trainers in the country.

*Activities:* This components foresees the following activities:

- Strategies and practices to be implemented in order to minimize emissions of ODS, including during storage, handling, reclaiming and decanting;
- Reduction of CFC consumption due to leaks and poor practices;
- Demonstration of ODS recovery and recycling as well as instructions on the use of such equipment;
- Training in procedures to decommission old units;
- Awareness of new refrigerants and their characteristics;
- Training of refrigeration technicians on good practices;
- Procedures necessary for the conversion of existing systems to non ODS refrigerants including performance testing, oil testing, leak detection, evacuation and servicing will be explained.
- Practical activities to converting and retrofitting existing ODS-based refrigeration and air conditioning systems to non-ODS systems.

*Expected outcomes:* The training course will have the following outcomes:

- 1) 476 technicians and 100 skilled workers will be trained for good practice of refrigeration servicing; environmental awareness of technicians will be increased, direct emission of CFCs during the servicing will be reduced;
- 2) Equipment for 5 training centers is provided, and such training centers are part of vocational training entities and schools of General Bureau

of External Services, will play an important role for teaching and training of refrigeration technicians and students, thereby sustaining the training efforts in the long term.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 36 months (January 2006 – December 2008)

*Cost:* US\$ 138,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1-3
Equipment procurement	4-10
Phase 1 training workshops	11-18
Phase 2 training workshops	19-36
Monitoring of activities	4-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**8 Title:** *Implementation of the NPP DPR Korea: Enforcement centre for CFC import control*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* To provide training to 600 customs officers for a strict control of imports and exports of all CFCs and CFC based equipment and establishment of a functional quota system.

*Activities:*

*Expected outcomes and criteria for success:* The component will have the following main outcome:  
 - more efficient implementation of the ODS import/export regulations including licensing system and more efficient control of CFCs and CFCs-using equipment upon entrance to the country and also inside the country. This will be done through training and supply of identification equipment to at least 35 entry points into DPR Korea.

The criteria for success will be the import/export permits and quotas to licensed importers are correctly handled and recorded by customs and the percentage of targeted random checks performed on suspect imports/stocks by customs officers.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.



*Time Frame:* 36 months (January 2006 – December 2008)

*Cost:* US\$ 204,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1-3
Equipment procurement	4-10
Phase 1 training workshops	11-18
Phase 2 training workshops	19-30
Enforcement Center and refreshment training	30-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**9 Title:** *Implementation of the NPP DPR Korea: Monitoring and evaluation of the TPMP activities*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* To effectively manage and monitor the smooth implementation of TPMP.

*Activities:*

- 1) Manage the implementation of the TPMP on a daily basis;
- 2) Prepare Annual Implementation Program;
- 3) Conduct annual performance audit;
- 4) Prepare Annual Progress report
- 5) Assist UNEP/UNIDO to conduct the verification of the CFC consumption.
- 6) Program Implementation Report (PIR) will be prepared and submitted before the end of 2010.

*Expected outcomes:* Project management unit (PMU) operating with day to day activities to perform the duties to achieve the objectives as specified above.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 60 months (January 2006 – December 2010)

*Cost:* US\$ 100,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of PMU	1-3

Monitoring of activities	1-60
Submission of PCR	6 months after project completion

**10 Title:** *Implementation of the TPMP Fiji: Enforcement component*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Activities:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Expected outcome:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Description:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 36 months (January 2006 – December 2008)

*Cost:* US\$ 151,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Policy review and initiatives	1-36
Certification	1-12
Refrigerant analysis lab	1-36
MDI transition strategy	7-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**11 Title:** *Implementation of the TPMP Fiji: Training component*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Activities:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Expected outcome:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Description:* Training will consist of two projects, both supplementary to previous projects funded by Multilateral Fund:

- 1 Training for all air-conditioning and refrigeration service technicians, including MAC, building chillers, commercial refrigeration, and domestic refrigeration; and
- 2 Border Security Officers training designed to strengthen CFC and Methyl bromide import quota and control policy. This training will involve effective border measures for all controlled substances including methyl bromide.

The target audience for the training will be: 1) air-conditioning and refrigeration service industry, 2) Customs, Quarantine, Fiji Islands Maritime Safety Administration and Environmental Officers involved in Border control.

*Time Frame:* 24 months (January 2006 – December 2007)

*Cost:* US\$ 50,600 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Training for refrigeration technicians	1-24
Training for customs officers	1-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**12 Title:** *Implementation of the TPMP Fiji: Public awareness for end-users*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* With the phase-out of CFCs since 2000, some of the end users have experienced difficulties in servicing their CFC based equipment. To minimize such impact to end users, especially one in vulnerable economic conditions, it is necessary to alert them the possible shortage of CFC supply and the alternatives that the Government could provide to them.

*Activities:* As part of the awareness programme, two brochures will be created for MAC and ships/fishing vessel containing CFC. The brochure will contain information on ozone depletion, the Montreal Protocol, the types of ozone depleting substances, the effects of ozone depletion and what can be done to monitor ships containing controlled substances. The brochure will also contain more technical information on the types of ozone depleting refrigerant and their alternatives as well as proper ozone friendly procedures for the mobile air conditioning and refrigeration sector.

*Time Frame:* 36 months (January 2006 – December 2008)

*Cost:* US\$ 22,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Awareness programme	1-24
	Submission of PCR	6 months after project completion

**13 Title:** *Implementation of the TPMP Fiji: Monitoring component*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* To effectively manage and monitor the smooth implementation of the activities in the TPMP.

*Activities:*

- 1 Manage the implementation of the TPMP on a daily basis;
- 2 Prepare annual implementation programme;
- 3 Conduct annual performance audit;
- 4 Prepare annual progress report
- 5 Assist UNEP in conducting the verification of the CFC consumption.

*Expected outcome:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Description:* See TPMP Fiji proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 36 months (January 2006 – December 2008)

*Cost:* US\$ 101,200 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Establishment of PMU	1-3
	Monitoring of activities	1-60
	Submission of PCR	6 months after project completion

**14 Title:** *Implementation of the RMP Update Madagascar: Training for customs officers.*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* This component of the RMP Update aims to extend the training of the customs officers already trained under phase 1 and to ensure an efficient application of the ODS import regulations in Madagascar.

*Activities:* The RMP Update entail training workshops targeting all areas of Madagascar.

*Expected outcome:* The component will have the following main outcome:  
 -6 Better monitoring of imports/exports of ODS.  
 -7 Verified ODS consumption data

*Description:* This project will allow to:

1. form the customs officials who had not received training under Phase 1,
2. ensure more effective application of the regulation on ODS imports;
3. have statistics concerning all ODS and goods containing ODS;

update the provisions and exchange the results with the neighbouring countries for a better harmonization of the procedures in the customs zone.

*Time Frame:* 12 months (January 2006 – December 2006)

*Cost:* US\$ 22,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1
Phase 1 training workshops	2-5
Phase 2 training workshops	6-12
Submission of PCR	6 months after project completion

**15 Title: *Implementation of the RMP Update for Madagascar: Training for refrigeration servicing technicians***

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* The training scheme for the technicians aims at reduction of CFC consumption by improving the maintenance through:

1. training of the technicians on the good practices
2. training on the techniques of refill of the refrigerants
3. stimulation of existing refrigeration associations

introduction in the curriculum cycles of formation of the various centers of formation

*Activities:* The training workshops will provide training in the following areas:

*Expected outcome:*

- 8 Good practices in refrigeration
- 9 Introduction of new techniques for replacement of CFC, HCFC and HFC
- 10 Techniques of refill of refrigerants
- 11 Establishment of contacts with existing associations

1. Trained technicians in good practices
2. Better management and a reduction of CFC use in refrigeration units

New methods in the training schemes of the technical training schools with regard to ozone

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 12 months (January 2006 – December 2007)

*Cost:* US\$ 25,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1
Phase 1 training workshops	2-6
Phase 2 training workshops	7-12
Submission of PCR	6 months after project completion

**16 Title:** *Implementation of the TPMP St Vincent and the Grenadines*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Activities:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Expected outcome:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 26 September 2005.

*Time Frame:* 36 months (January 2006 – December 2008)

*Cost:* US\$ 67,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of MOU	1-3

Phase 1 training workshops	11-18
Phase 2 training workshops	19-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**17 Title:** *Methyl Bromide Communication Programmes: Sierra Leone*



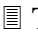

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* The programme's overall objectives are to:

1. Provide information on viable MB alternatives and promote the adoption of MB alternatives by providing easy-to-use technical information materials for the MB users, and increasing users' ability to manage pest control problems and find their own solutions;
2. Assist in prevention of illegal introduction of future methyl bromide use due to various factors, including methyl bromide dumping, illegal trading, by promoting active involvement of local organizations and NGOs and training of custom officers;
3. Sustain the momentum of the phase out process during the entire compliance period by securing broader involvement and support of the general public in the implementation of the Montreal Protocol; and
4. Seek to create synergies with other projects of related MEAs.

*Expected results and outcome:* Upon completion of the project, the participating countries will have the institutional capacity, policy and training measures in place to sustain efforts in controlling illegal importation of methyl bromide into the country. The stakeholders will have received various publications and videos and other methyl bromide phase out information, learned useful skills. These support activities will enable the participating countries' officers and their agricultural ministries to sustain methyl bromide phase-out achievements.

In addition, the following outputs are expected:

-  Awareness-raising publications and activities to inform methyl bromide users and the public about the health and environmental effects of methyl bromide, requirements under the Montreal Protocol and the existence of effective alternatives;
-  Enhanced capacity of custom officers to combat illegal trade on methyl bromide;
-  Training programmes to implement alternatives that are effective and environmentally sustainable ; and
-  Created synergies with related MEAs.

The project will provide the environmental benefits of allowing the participating countries to maintain methyl bromide phase out achievements. The countries will have the policy, technical and training assistance needed to

combat illegal trade on methyl bromide and implement safe and effective alternatives that meet local climatic conditions. Training activities to implement alternatives will be carried out jointly with regional agricultural institutes in order to utilize the agricultural capacity and extension programmes that already exists within the country. The project will also allow better understanding of key issues, improved data reporting, and adoption of environmentally sustainable pest management practices.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 16 September 2005.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 16 September 2005.

*Cost:* Sierra Leone: US\$50,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Development of Methyl Bromide publications	1-3
National training workshops (Customs training, public awareness)	4-12
Final national workshop	13-17
Final report	18-24
Submission of PCR	6 months after project completion

***18 Title:*** ***Methyl Bromide Communication Programmes: Burkina Faso, Rwanda, Seychelles, Tanzania***

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* The programme's overall objectives are to:

1. Provide information on viable MB alternatives and promote the adoption of MB alternatives by providing easy-to-use technical information materials for the MB users, and increasing users' ability to manage pest control problems and find their own solutions;
2. Assist in prevention of illegal introduction of future methyl bromide use due to various factors, including methyl bromide dumping, illegal trading, by promoting active involvement of local organizations and NGOs and training of custom officers;
3. Sustain the momentum of the phase out process during the entire compliance period by securing broader involvement and support of the general public in the implementation of the Montreal Protocol; and
4. Seek to create synergies with other projects of related MEAs.



*Expected results and outcome:*

Upon completion of the project, the participating countries will have the institutional capacity, policy and training measures in place to sustain efforts in controlling illegal importation of methyl bromide into the country. The stakeholders will have received various publications and videos and other methyl bromide phase out information, learned useful skills. These support activities will enable the participating countries' officers and their agricultural ministries to sustain methyl bromide phase-out achievements.

In addition, the following outputs are expected:

- Awareness-raising publications and activities to inform methyl bromide users and the public about the health and environmental effects of methyl bromide, requirements under the Montreal Protocol and the existence of effective alternatives;
- Enhanced capacity of custom officers to combat illegal trade on methyl bromide;
- Training programmes to implement alternatives that are effective and environmentally sustainable ; and
- Created synergies with related MEAs.

The project will provide the environmental benefits of allowing the participating countries to maintain methyl bromide phase out achievements. The countries will have the policy, technical and training assistance needed to combat illegal trade on methyl bromide and implement safe and effective alternatives that meet local climatic conditions. Training activities to implement alternatives will be carried out jointly with regional agricultural institutes in order to utilize the agricultural capacity and extension programmes that already exists within the country. The project will also allow better understanding of key issues, improved data reporting, and adoption of environmentally sustainable pest management practices.

*Description:*

See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 16 September 2005.

*Time Frame:*

See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 16 September 2005.

*Cost:*

Burkina Faso: US\$15,000  
Rwanda: US\$15,000  
Seychelles: US\$15,000  
Tanzania: US\$15,000  
Total: US\$60,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Development of Methyl Bromide publications	1-3

National training workshops (Customs training, public awareness)	4-12
Final national workshop	13-17
Final report	18-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**19 Title:** *Kyrgyzstan halon compliance assistance in the military sector.*

*Background* Kyrgyzstan has a zero baseline for halon, which was based on the official data provided by the Customs Department, State Statistics Committee and the Ministry of Foreign Trade and Industry of the country. However, during the Belgrade Halon Management Workshop (2004) organised under the Regional Ozone Network for Europe and Central Asia, Kyrgyz experts learned about working with the military sector and other potential halon users to identify actual consumption in the country. After the Belgrade workshop, the NOU approached the Ministry of Defence and aviation companies with request to provide halon consumption data. As a result, NOU was informed that halon for military purposes did not pass through customs and thus was not officially reported by the customs authorities. The Ministry of Defence reported that they use 750 kg of halon in Air Force and Tank Units in 2004. The NOU is conducting further research as it expects the halon consumption to be even higher than the reported 2004 consumption. These new data put Kyrgyzstan in potential non-compliance.

*Objectives:* 1) Phase-out of the consumption of virgin halons in the military sector by June 2007 in order to sustain compliance in the sector

*Expected results and outcome:*

- 1) Availability of historical and today's halon consumption data for the military sector
- 2) National networking on halon issues i.e. through a Halon Steering Committee
- 3) Availability of halon strategy and action plan
- 4) Final report upon project completion

*Description:* The project aims to establish historical halon consumption data in the military sector which were not part of the country's customs statistics or A7 data reporting to the Ozone Secretariat. Based on these consumption data, a national Halon Steering Committee will be established with the relevant ministries, the military sector, the Ozone Secretariat, the Multilateral Fund Secretariat, the involved implementing agencies and additional resource persons to agree on the most appropriate strategy and action plan. The strategy should consider using existing halon banks in the region or elsewhere to procure recycled halon. It should also consider alternatives to the use of halons.

The National Ozone Unit (NOU) will be the focal point for this activity and arrange for the local organisation i.e. hiring a national ozone expert, organising meetings, negotiating the strategy and action plan, liaising between the relevant ministries, the military sector and other stakeholders involved, follow-up on the implementation of the action plan. The strategy and action plan, and upon completion of the project a final report, will be prepared by the NOU.

*Time Frame:* January 2006 - June 2007

*Cost:* US\$ 46,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Data collection	April 2006
Halon Steering Committee	July 2006
Adoption of strategy & action plan	October 2006
Implementation of action plan	January 2007

***20 Title:*** ***Technical assistance in CTC management: Nepal***

*Background*

As at 1 June 2005, 40 Article 5 countries reported 2004 data pursuant to Article 7 and 32 countries reported 2004 data only to the Fund Secretariat. All countries at risk of the 85% reduction of CTC control measure have received support from the Multilateral Fund with the exception of the 4 countries that do not have activities in the 2005 business plan of any Agency. These are Ecuador, Nepal, Sierra Leone, and Uganda. In the analysis, it should be noted that all data reported and used are those related to controlled use only, i.e., exclude feedstock. Nepal has ratified the London Amendment and is required to reduce their consumption by 85 per cent on 1 January 2005.

*Objectives:*

The main objective of the projects activities is to assist Nepal in developing policies and management schemes aimed at reducing the use of CTCs.

*Planned  
activities:*

Following activities being planned to support Nepal in achieving the above-mentioned objective:

- Through the regional CAP team in ROAP to provide technical assistance to Nepal in reducing its consumption of CTC. The assistance will include activities like inventorying the use of CTC, providing information on alternatives to the national stakeholders, providing access to STOC experts, holding roundtables of national stakeholders and conducting targeted awareness campaigns through supply chain. For these activities, UNEP is proposing a funding of US\$40,000 as per ExCom decision 45/14.

*Time Frame:* 24 months: January 2006 - December 2007

*Cost:* US\$40,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Establishing inventory	4-18
Stakeholder meeting	19-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**21 Title:** *Institutional strengthening project for Eritrea.*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* To provide support to the Government of Eritrea to meet its obligations under the Montreal Protocol.

*Description:* Under this project a National Ozone Office will be set up within the Ministry of Environment. This NOU will be the national coordinating body for the development of the Country Programme (CP) and the Refrigerant Management Plan (RMP). The funding is requested for the initial steps in the implementation of the Institutional Strengthening project activities, such as setting up a National Ozone Unit, purchase of equipment for the NOU, etc.

*Time Frame:* Up to 12 months.

*Cost:* US\$ 40,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Establishment of the NOU	2-6
Submission of terminal report	10-12

**22 Title:** *CP/RMP preparation for Eritrea.*

*Background* This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

*Objectives:* To assist the Government of Eritrea in the development of a Country Programme /Refrigerant Management Plan (CP/RMP).

*Time Frame:* 12 months

*Cost:* US\$40,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
First draft of CP/RMP	4-8
Final draft of CP/RMP	9-10
Submission of CP/RMP	12

**23 Title:** *TPMP preparation requests for Burkina Faso, Comoros*

*Background* These items are part of 2005 Business Plan of UNEP.

*Objectives:* To develop Terminal Phaseout Management Plans (TPMPs) for Burkina Faso and Comoros.

*Description:* See the official request letters submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 23 September 2005.

*Time Frame:* 12 months (January 2006 – December 2006)

*Cost:* US\$ 50,000: 30,000 for Comoros and 20,000 for Burkina Faso (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Monitoring	1-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**24 Title** *Update of Customs Training manual*

*Background* Providing support to Customs officers and other relevant stakeholders to prevent illegal trade has become increasingly important and will remain one of the biggest challenges in the future. ODS export/import licensing systems are key to achieving full phase-out of ODS. Although targeted assistance is being provided through UNEP's typical training activities designed 10 years ago, the training materials in use refer to issues developed also some time back. The standard training manual currently utilized by CAP teams was produced in 2001, and does not cover several areas which have emerged only over the past few years.

The scope of the training needs and that for training materials has changed tremendously over the past few years creating areas which have not been covered under the previously approved projects.

After extensive communication with the CAP regional networks and a careful analysis of the customs training workshop recommendations, as well as discussions at the CAP Advisory Group meetings, several areas have been identified for the update of the existing manual. The update will consist mainly of inclusion of certain **new** areas which have risen in the recent years and which have not been considered in the past. These areas include the following areas: materials for crime prosecution, introduction of Methyl Bromide in import/export licensing system, building capacity to enforce regulations.

*Objectives*

The objective of this project is to update the existing UNEP's standard training manual taking into account the new areas:

- 1 Develop training and awareness materials that will reflect latest development in illegal trade in ODS;
- 2 Provide the NOUs with materials that they can use to increase awareness raising in their respective countries on areas which have not been addressed;
- 3 Focus on the introduction of new areas such as import-export licensing systems for Methyl Bromide.

*Expected Outcomes*

The expected outcome of this project is an updated Customs training manual that will be used as a supplement to the existing manual.

*Description*

Project will be coordinated by UNEP in consultation with well known experts in the matter, as well as in close consultations with stakeholders at the country level. Regular expert group consultations will be part of the approach for the update exercise.

*Time Frame*

12 months

*Cost*

US\$ 200,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones*

Task	Date (Months after approval)
Hiring consultant	1
First draft	6
Final draft	10
Manual printed and disseminated	12
Submission of PCR	6 months after project completion

**25 Title:** *Institutional Strengthening Renewals for Bahrain, Bolivia, Cambodia, Cameroon, Croatia, DPR Korea, Jamaica, Kuwait, Malawi, Namibia, Niger, Sainn Kitts and Nevis, Senegal, Sierra Leone, Yemen.*

**Background:** This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan.

**Objectives:** Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 43/37 (a) referring to funding threshold for LVCs and VLVCs).

**Description:** UNEP submitted individual documents for these projects to the Multilateral Fund Secretariat during 23-26 September 2005.

**Time Frame:** See separate Terminal reports and Action plans.

**Cost:**

Country	Cost (US\$)
Bahrain, phase 4	US\$ 60,000
Bolivia, phase 5	US\$ 78 867
Cambodia, phase 3	US\$ 112,667
Cameroon, phase 5	US\$ 139 532
Croatia, phase 5	US\$ 87,707
DPR Korea, phase 4	US\$ 123,552
Fiji, phase 4	US\$ 30,000
Jamaica, phase 5	US\$ 60 000
Kuwait, phase 2	US\$ 105 320
Malawi, phase 5	US\$ 66,733
Micronesia, phase 2 (one year)	US\$ 15 000
Namibia, phase 4	US\$ 60,000
Niger, phase 5	US\$ 64 827
Saint Kitts and Nevis, phase3	US\$ 60 000
Samoa, phase 3	US\$ 60 000
Senegal, phase 6	US\$ 152 100
Sierra Leone, phase 2	US\$ 96 890
Tonga, phase 2 (one year)	US\$ 15 000
Yemen, phase 4	US\$ 104,000

(the above does not entail agency support costs)

**Project Milestones:**

Task	Date (Months after approval)
Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
First disbursement of funds	3
Submission of Progress reports	Every June and December

Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal.	1-2 months before the completion of respective phase
---	--

**26 Title:** *Technical assistance project to phase-out methyl bromide in Fiji*

*Background*

Fiji has an official baseline use of 0.67 ODP tonnes and reported in 1.51 ODP tonnes 2003 and 1.61 ODP tonnes in 2004. It was declared to be in non-compliance at the 16<sup>th</sup> MOP (Decision XVI/23). Fiji Government submitted oral and written information to the 34th Meeting of the Implementation Committee, providing reasons for the deviation in methyl bromide consumption for 2003, a revised consumption figure for 2004 of 1.609 ODP tonnes and a plan of action to return to compliance.

Project preparation assistance was provided to UNDP for the preparation of the phase out project in Fiji to be developed jointly with UNEP.

Methyl bromide is used for flour mill fumigation in Fiji and it also used in the fumigation of stored cereal grains and pulses, ships, buildings and artefacts.

*Objectives:* To develop a phase out action plan for methyl bromide in Fiji

*Expected results and outcome:* A strategic approach to methyl bromide phase out in Fiji

*Description:* The project aim is to phase-out all methyl bromide use in Fiji by 2009. The first stage will transfer successful alternatives from other countries, carry out pilots and some training. The second stage will complete the installation of alternatives and training for all MB users. This will be accompanied by the development of a policy package to ensure that the MB phase-out will be sustainable.

*Time Frame:* 48 months (January 2006 – December 2009)

*Cost* US\$ 65,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Training workshops	3-9
Monitoring	1-12
Submission of PCR	6 months after project completion

**27 Title:** *Training and Capacity Building through Farmer Field School for Sustaining Methyl Bromide Phase out Achievements in Africa*



## *Background*

Methyl bromide (MB) is a highly effective fumigant that has been used globally in agriculture to control a range of pests and for disinfestations of durables and perishable commodities. It has been identified as one of the chemicals that depletes the earth's protective ozone layer. Apart from being a toxic chemical fumigant, MB contributes significantly to the destruction of earth's stratospheric ozone layer, a protective shield that filters out harmful ultraviolet (UV) radiation from the sun. The ozone layer is vital to life on earth. Excessive exposure to UV-B radiation is linked to skin cancer and eye disease in humans, suppression of the immune system in living organisms, damage to proteins and DNA, and decreases in agricultural and marine productivity. United Nations Scientific Panel estimated Methyl bromide as being responsible for 5-10% of worldwide ozone depletion.

Methyl Bromide was listed under the Montreal Protocol as an ozone depleting substance in 1992 and global control schedules leading to its phase out were agreed in 1995 and 1997. Under this agreement, developing countries are required to freeze methyl bromide production and consumption by 2002 at average 1995-1998 levels. Furthermore, pending a review of the phase out schedule, developing countries are required to meet a 20% reduction in 2005, followed by a total phase out in 2015.

Although methyl bromide is used to control a wide range of pests, alternatives have been identified for the vast majority of uses, often combining several treatments to control the same range of pests as methyl bromide. Alternatives will have to be designed to meet local farming conditions. It is sometimes possible to take a different approach preventing the build-up of pests and thus avoiding having to use methyl bromide at all.

Organic agriculture (OA) offers an effective alternative for the use of wide range of agrochemicals in agricultural production including methyl bromide. It provides a range of environmental, social and economic benefits for developing countries especially in Africa where 95 percent of farmers are small, farming less than 5 hectares. Small-scale farms account for over 90 percent of agricultural production. Organic agriculture may provide a trading opportunity, with major markets for organic products growing at rates of 10-20 per cent per year and price premiums available for a number of goods. Moreover, it may also represent an opportunity for sustainable national development. Organic agriculture production is environmentally friendly and has been shown to have a very positive effect on the local environment, including biodiversity. Its use of multi-cropping instead of mono-cropping can enhance local nutrition and food security. It is well suited to small-scale farming, and can increase the yields and incomes of subsistence farmers in Africa, thus contributing to poverty reduction and sustainable rural development. In Africa, where 70 % of the farmers are women, it can have significant positive impact on women's income.

To reap these multifaceted benefits, the governments must create an enabling environment that fosters the development of this sector. Organic agriculture

producers and exporters must overcome a number of obstacles, including lack of information (on organic agriculture techniques, markets, etc), expensive certification systems, cumbersome import requirements in major markets and preferences for local food in major markets, and small domestic markets with few consumers who are aware of the benefits of Organic Agriculture.

*Objectives:*

The objective of this project is to contribute to sustainable agricultural production, environmental protection, food security and poverty reduction in African countries by promoting the organic agriculture practices as alternative to the use of agrochemicals especially methyl bromide. Subsequent objectives include to:

- Facilitate national multi-stakeholder dialogue among all relevant parties, including ministries of agriculture, environment and trade, farmers, exporters, NGOs, research institutions, academia to design holistic approach toward project implementation;
- Assessment of the potential contributions of organic farming to sustaining achievements made under methyl bromide phase out. Collection and dissemination of information about organic agriculture;
- Facilitate the development of policy options for promoting organic agriculture and assessing the potential impact from the implementation of these policies;
- Identify further capacity-building , technical cooperation and possible implementing agents;
- Demonstrate on community base through pilot projects practical economic and environmental value of organic agriculture practices as sustainable option to guide against new uses of methyl bromide; and
- Training and certification, establishing a national network of dedicated organic experiment stations, guided by local organic farmers.

*Expected outcome:*

The project aims to promote organic agriculture in 10 countries to contribute to the enhancement of sustainability and ozone layer protection. The project covers 10 African countries that are Parties to the Montreal Protocol on substances that deplete the ozone layer. The main MB-consuming countries participating in this project – Botswana, Cameroon, Egypt, Kenya, Malawi, Uganda, Zambia and Zimbabwe,– have previously participated in projects funded by the Multilateral Fund , which led to reductions in the use of methyl bromide. Others include Mozambique and Sierra Leone.

The following section below summarises UNEP activities associated with each immediate objectives, with extra details where necessary.

**1:** Facilitating national and regional multi-stakeholder dialogue among all relevant parties, including ministries of agriculture, environment and trade, farmers, exporter, NGOs, research institutions, academia to design holistic

approach toward project implementation.

Activity 1:1: The national ozone units in each participating country with support from the extension services of the Ministry of Agriculture will lead the coordination of multi-stakeholder dialogues in raising awareness on methyl bromide phase out and in designing holistic policies towards the implementation of the project, as well as generating government support.

A meeting will be convened involving policy makers and representatives of certification bodies, multi-stakeholders and other relevant institutions to identify significant role of organic agriculture in meeting the nation's agricultural, environmental, and economic development needs and to explore practical steps to support the project. Partnership will be formed around shared concerns. Farmer's priorities will be taken as the starting point in order to secure their interest and co-operation in implementation of the project.

The national ozone units will oversee the execution of the project and act as conduit between international requirements, experts and local needs. Coordinate local and international work for the benefit of multi-stakeholders. Ensure that the progress and impacts of the project will be monitored and evaluated.

UNEP, FAO and IFOAM will be responsible for technical implementation and awareness-raising aspects of the project.

**2:** Assessment of the potential contributions of organic farming to sustaining achievements made under methyl bromide phase out. Collection and dissemination of information about organic agriculture;

Activity 2:1 As part of its regular programme, UNEP will carry out assessment of the potential benefits of organic farming to sustaining methyl bromide phase out achievement and well as disseminate information about organic agriculture.

UNEP will work to develop appropriate questionnaires to obtain the information that is required to ensure the incorporation of organic agriculture concerns in the work of national ozone protection plans with linkage to biodiversity. UNEP will also serve as a clearinghouse for promoting exchanges of successful organic farming among multi-stakeholders.

**3:** Facilitate the development of policy options for promoting organic agriculture and assessing the potential impact from the implementation of these policies.

Activity 3:1. UNEP, in cooperation with IFOAM and FAO will facilitate national and regional processes to set in motion regarding standards and certifications (in particular on group certification) at the regional level, as well as identifying how to reduce certification costs.

**4:** Identify further capacity-building and technical cooperation needs and possible implementing agents.

Activity 4:1 UNEP in corporation with FAO will work to build on farmers knowledge of traditional agriculture practices and further improve such knowledge through appropriate training. UNEP and FAO have worked on pilot activities in Africa. Drawing from the past experiences, UNEP and FAO would assist in integrating organic and IPM techniques and will apply the Farmer Field School model in places where opportunity allows.

**5:** Demonstrate on community base through pilot projects practical economic and environmental value of organic agriculture practices as sustainable option to guide against new uses of methyl bromide.

Activity 5:1. UNEP in corporation with FAO will design strategies to support and energize the organic sector in particularly in the area of developing farmer field school. Assistance will be provided, especially to women for organic seed preparation, organic compost, bio-pesticides and bio-fertilizers.

**6:** Training and certification, eestablishing a national network of dedicated organic experiment station, guided by local organic farmers

Activity 6.1. UNEP in corporation with FAO and IFOAM will conduct trainings and facilitate the development of certification bodies

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 24 September 2005.

*Time Frame:* 36 months (January 2006 - December 2008)

*Cost:* US\$1,796,700 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establishment of multi-stakeholder partnership	1-5
Conducting analysis of use of pesticides vis-à-vis organic agriculture	6-9
Development of policy options	9-12
Capacity building and technical cooperation	13-24
Training seminars	16-28
Publications and information materials	1-28
Monitoring	6-36
Submission of PCR	6 months after project completion

<b>28 Title</b>	<b><i>The implementation of China Refrigeration Servicing Sector CFC Phaseout Plan</i></b>
<i>Background</i>	The China Refrigeration Servicing Sector CFC phase-out Plan was approved in the 44 <sup>th</sup> ExCom meeting. China requested UNEP to be a cooperating agency to implement some of the activities, such as training, public awareness, policy development and enforcement. This is the second tranche of the sector plan.
<i>Objectives</i>	To assist China in the implementation of the China refrigeration servicing sector CFC phase-out plan
<i>Expected Outcomes</i>	The training delivered for the targeted technicians; Adequate policies will be put in place enforcing the refrigeration servicing sector Increased awareness of the stakeholders on ozone issues
<i>Description</i>	UNEP would work closely with UNIDO and Japan to assist the country in the development of the annual programme for the implementation.
<i>Time Frame</i>	2006-2007
<i>Cost</i>	US\$ 230,000 (excluding agency support costs)